

---

# JOURNAL OFFICIEL

**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

DÉBATS PARLEMENTAIRES

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9<sup>e</sup> Législature

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993**

(68<sup>e</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

**3<sup>e</sup> séance du jeudi 12 novembre 1992**







échanges. L'aide financière dont elles bénéficient est allouée sous trois formes : subventions de fonctionnement, conventions sur projet et postes de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire. A un certain nombre de questions posées par les responsables du comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, de la jeunesse en plein air ou du conseil national de la vie associative, le Gouvernement, ou plus précisément vous-même, madame le ministre, avez déjà répondu notamment en créant 115 postes FONJEP supplémentaires alors que les 200 créations de 1992 ressortaient de la réserve parlementaire ; en réévaluant à 45 000 francs la participation de l'Etat par poste FONJEP, ce qui est positif, tout en remarquant que l'objectif doit être de porter cette participation à 60 000 francs, c'est-à-dire de revenir à une véritable parité ; en relevant à 12 000 francs l'abattement applicable aux associations en matière de taxe sur les salaires pour un gain évalué à 110 millions de francs ; en abondant de 5 millions de francs les crédits destinés à la formation des cadres bénévoles et en apportant 10 millions de francs de mesures nouvelles pour les centres de vacances et de loisirs. Les aides aux associations inscrites au chapitre 43-90 passeront donc de 50 à 65 millions de francs de 1992 à 1993.

Le compte spécial du trésor FNDVA, dont les dotations augmentent d'un million de francs en 1993, bénéficiera par ailleurs, comme l'an passé, de 8 millions de francs en provenance du budget du ministère. Si l'on ajoute des participations attendues d'autres ministères, il bénéficiera de 38 millions de francs de ressources garanties. L'augmentation de ces ressources devrait notamment permettre de créer un fonds de garantie de 10 millions de francs pour les prêts contractés par les associations.

Les crédits en faveur du sport inscrits au chapitre 43-91 progressent de 6,25 p. 100 en variation nette.

Les crédits d'intervention proprement dits progressent de 60 p. 100 si l'on prend en compte les 197 millions de francs de mesures non reconductibles inscrits dans le budget 1992. Cette progression des crédits disponibles pour 1993 ne peut toutefois être considérée comme progression des crédits, laquelle est néanmoins de plus de 6 p. 100.

Année post-olympique, 1993 verra s'installer un changement dans les échéances olympiques qui, désormais, alterneront selon une nouvelle périodicité : jeux Olympiques d'hiver puis, deux ans plus tard, jeux Olympiques d'été, chacun des Jeux conservant une périodicité de quatre ans. Ainsi, fait exceptionnel, dans deux ans, en 1994, se dérouleront les prochains jeux d'hiver que l'année 1993 devra donc préparer. En outre, cette même année verra notre pays organiser deux grandes manifestations sportives internationales et interdisciplines : les Jeux méditerranéens et les Jeux de la francophonie, mais ne serait-il pas opportun, après le désistement de l'Essonne, de décaler ces derniers ?

**M. Guy Drut.** Bonne idée !

**M. Gérard Bapt, rapporteur spécial.** L'engagement de l'Etat dans son soutien marqué tant à l'organisation qu'à la participation française à toutes les compétitions de haut niveau est clairement acté par un effort budgétaire significatif de 16 millions de francs, ce qui porte les possibilités d'aide aux grandes manifestations à 30 millions de francs.

**M. Guy Drut.** Il faut décaler les Jeux !

**M. Gérard Bapt, rapporteur spécial.** C'est une question qui se pose, monsieur Drut.

Les aides accordées au mouvement sportif seront ventilées en direction des fédérations et organismes sportifs concernés et négociées dans le cadre des conventions d'objectifs. Une des ambitions de 1993 est d'initier la conclusion de conventions pluriannuelles avec le mouvement sportif qui fixeront les orientations à suivre pendant la prochaine olympiade.

Le ministère poursuivra cette politique ambitieuse et volontariste en faveur du développement de la pratique sportive du plus grand nombre et de l'insertion sociale par le sport. A ce titre, des moyens importants ont été dégagés et permettront à chacun de pratiquer le sport selon son souhait et de l'utiliser comme un vecteur privilégié d'insertion.

Ainsi, 20 millions de francs supplémentaires sont inscrits au projet de loi de finances et destinés aux petits clubs locaux, urbains et ruraux, afin de faciliter l'adhésion des jeunes sportifs et de mettre en place un dispositif visant à former des cadres adaptés à l'animation de cette nouvelle

population sportive qui évolue sur les terrains de proximité - les J-Sports -, dans les installations sportives désormais ouvertes et dans les clubs.

En outre, 10 millions de francs sont prévus pour l'aide à l'emploi sportif et au recrutement par les collectivités locales ou les associations locales d'éducateurs sportifs spécialisés dans l'animation des quartiers.

Le projet de budget pour 1993 intègre également la reconduction de 100 millions de francs pour la création et l'aménagement de 500 nouveaux équipements sportifs de proximité. Cette mesure permettra de compléter les 1 000 équipements déjà créés en 1991 et 1992 et qui ont permis d'équiper les quartiers les plus défavorisés.

Par ailleurs, le financement du sport est également assuré par le compte spécial du Trésor, le FNDS, dont le rapporteur, M. Didier Migaud,...

**M. Guy Drut.** Excellent rapporteur !

**M. Gérard Bapt, rapporteur spécial.** ...vient de remettre à la commission des finances un rapport d'information formulant des propositions très intéressantes, dont la commission a recommandé, à l'unanimité, au Gouvernement la prise en compte, propositions qui permettraient de réunir 1 milliard de francs de recettes pour le sport en 1994.

**M. Alain Néri.** Cela me rappelle quelque chose !

**M. Gérard Bapt, rapporteur spécial.** Mais le Gouvernement a déjà reconnu, dans le projet de loi de finances initiale pour 1993, que le déséquilibre structurel du FNDS aboutissant à l'inscription de crédits importants de compensation en collectif budgétaire, mécanisme qui aggrave les difficultés de gestion du fonds et les retards au financement des actions, était désormais inacceptable. Ainsi le prélèvement sur le loto national passe-t-il de 2,5 à 3,5 p. 100, ce qui correspond à l'amendement que votre rapporteur a régulièrement déposé au cours des précédents débats budgétaires. Le bénéfice au profit du FNDS est évalué à 155 millions de francs.

La prise en compte des propositions de M. Migaud - majoration à 0,1 p. 100 du prélèvement sur le PMU et création d'un prélèvement de 0,30 p. 100 sur les loteries instantanées - assurerait une recette de 850 millions de francs dès 1993, au lieu des 830 millions de francs simplement annoncés par le projet de loi de finances.

Enfin, les crédits d'investissement inscrits au chapitre 66-50 s'élèvent à 54 millions de francs en autorisations de programme et en crédits de paiement. Il faut néanmoins souligner que c'est sur les crédits du titre VI, et non pas sur le FNDS, que doivent être inscrits les programmes d'équipement concernant la coupe du monde de football, alors que certaines dépenses d'études ont été inscrites par le Gouvernement sur le FNDS.

Exceptionnellement, madame le ministre, je terminerai ce rapport en traitant des dépenses de fonctionnement de votre ministère, inscrites au titre III et qui progressent globalement de 5 p. 100, soit de 6,6 p. 100 pour les crédits de fonctionnement, permettant aux services d'assumer leurs fonctions qui se sont notablement accrues avec la prise en charge des missions nouvelles, notamment en matière d'insertion et de gestion des projets J.

Les dépenses de personnel progressent, quant à elles, de 5 p. 100, permettant de respecter les différents programmes de revalorisation et de rénovation. Un problème demeure néanmoins : celui de la réforme du statut des inspecteurs. Il est souhaitable que ce statut coïncide avec celui des inspecteurs de l'éducation nationale pour éviter le blocage indiciaire pénalisant actuellement le déroulement de carrière des directeurs.

Reste, enfin, un problème majeur récurrent avec les années budgétaires : celui des suppressions d'emplois. Le nombre total des suppressions d'emplois inscrit au projet de loi de finances pour 1993 est de quatre-vingt-dix postes pour le ministère de la jeunesse et des sports, soit un montant de postes supprimés inférieur à la norme de 1,5 p. 100 appliquée à la fonction publique.

Sur ces quatre-vingt-dix postes, six concernent des emplois administratifs, mais quatre-vingt-quatre concernent des emplois de cadres techniques mis à disposition des fédérations sportives. Madame le ministre, les suppressions de postes budgétaires doivent faire l'objet d'une négociation préalable avec les fédérations afin de définir avec elles les nouvelles modalités de prise en charge des cadres techniques

précédemment mis à disposition. Ces modalités pourront prendre deux formes : soit une compensation financière à partir du titre IV, intégrée dans une convention d'objectif - une mesure nouvelle est inscrite à ce titre -, soit l'affectation d'un contrat dit de « haut niveau » dont le nombre sera limité à vingt. Ces contrats permettront de mettre des cadres techniques à la disposition des fédérations sportives non olympiques.

La dimension nouvelle des suppressions de postes, c'est qu'elle touche l'encadrement sportif, ce qui m'amène, madame le ministre, à vous poser cette double question : cette mesure est-elle l'amorce d'un désengagement durable de la participation de l'Etat à l'encadrement sportif dans le cadre fédéral, ou n'est-elle qu'une mesure d'opportunité visant à éviter des suppressions de postes supplémentaires dans des directions régionales ou départementales déjà durement touchées au cours des années passées ?

Quoi qu'il en soit, je pense qu'il est opportun de dresser un bilan et de dessiner des perspectives en ce qui concerne les cadres techniques. Si l'ambition, affichée dans les années 60, de mettre en place systématiquement des cadres techniques auprès des fédérations mais aussi auprès des comités régionaux et départementaux était, à l'évidence, depuis longtemps abandonnée, il reste que le ministère dispose au sein des fédérations d'agents compétents grâce auxquels il peut faire face à l'évolution du sport. Y renoncer serait donc un recul de compétence pour l'Etat.

Par ailleurs, un récent rapport de l'inspection générale a relevé que la mise à disposition des fédérations de cadres techniques ne correspondait pas aux dispositions réglementaires de la fonction publique !

La mise à plat de l'ensemble des problèmes posés ainsi qu'une concertation avec le mouvement sportif et les représentants des cadres sportifs doivent être effectuées dans les mois qui viennent. Il s'agit aussi de la place de l'Etat dans le fonctionnement du sport en France et du devenir du sport. Je pense, pour ma part, qu'au moment où l'Etat traduit dans un bon budget l'importance qu'il accorde à la jeunesse et au sport, il ne doit pas laisser se réduire davantage les moyens humains, compétents et militants dont il dispose, aussi bien dans ses services extérieurs qu'au sein des fédérations sportives.

Car il s'agit d'un bon budget, ce qui apparaît de manière plus évidente si l'on considère la progression des crédits d'intervention du titre IV, qui passeront de 813 millions en 1991 à 1 138 millions en 1993, soit près de 40 p. 100 d'augmentation.

C'est au vu de ces chiffres, madame le ministre, que la commission des finances a adopté les crédits de votre ministère. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Georges Hage, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

**M. Georges Hage, rapporteur pour avis.** Madame le ministre, je vous invitais l'an dernier, lors de la discussion du projet de budget de la jeunesse et des sports, à savoir raison arithmétique garder. J'ai relu vos prédécesseurs et trouvé qu'en leur temps ils défendaient le leur avec plus de circonspection. Je serai donc plus sévère cette année à votre encontre, qui aime bien châtier bien. (*Sourires.*)

Votre présentation du budget qui nous est soumis relève de l'« escamote », pour ne point dire de la manipulation, tout comme relève du style publicitaire en vogue l'annonce du chiffre mirifique de 3 milliards, invitant le bon peuple du sport, parlementaires y compris, à s'esbaudir. Pourtant, le 0,2 p. 100 du budget général qu'il représente prévient contre toute illusion. Il aurait dû vous conduire, en cette fin de législature, à plus de modestie et à passer à l'aveu, l'aveu démocratique selon lequel, décidément, sous ministère de droite ou socialiste, ce budget n'a su décoller des deux millièmes du budget global de l'Etat.

Madame le ministre, depuis vingt ans que je hante cette maison et blanchi sous son harnois, les ministres passent et moi, je demeure. Mais je les ai tous entendus prétendre chaque année que leur budget était meilleur que le précédent, en foi de quoi nous sommes toujours à la cote des 2 p. 100 du budget global de l'Etat. Pythagore, délivre-moi de ce mystère, toi qui pensais que les nombres constituent l'essence des choses et que les choses sont faites de nombres !

A structure constante, c'est-à-dire si l'on fait abstraction des crédits provenant d'un simple transfert de dotations précédemment inscrites au budget du travail, la progression est limitée à 4,1 p. 100 et se réduit même à 3,2 p. 100, si l'on tient compte des ressources du Fonds national de développement du sport, cette année encore surévaluées.

Pourquoi d'ailleurs chipoter sur de tels chiffres ? D'après le projet de loi de finances pour 1992, la part du budget jeunesse et sports s'élevait à 0,22 p. 100 du budget général et après le budget voté à 0,19 p. 100.

Cette année, le ministère annonce une progression de 12,57 p. 100, taux obtenu en affectant d'un double coefficient les crédits qui, en 1992, avaient un caractère non reconductible mais qui sont temporairement reconduits en 1993. C'est gonflé ! (*Sourires.*)

Comment peut-on affirmer que les crédits du titre IV enregistrent une progression réelle de 2,5 p. 100 quand l'application de la règle de trois amène à établir le taux de progression à 6 p. 100, lequel tombe d'ailleurs à 4 p. 100 à structure constante ? Je rappelle en effet que 20,5 millions de francs inscrits pour 1993 au budget de la jeunesse et des sports viennent d'un simple transfert du budget du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, c'est-à-dire d'un simple jeu d'écritures.

Comment peut-on déclarer que les crédits d'équipement marquent une quelconque progression quand on constate que les autorisations de programme et les crédits de paiement baissent respectivement de 9,6 p. 100 et de 3,8 p. 100 ?

Mais l'examen du budget de la jeunesse et des sports nous a habitués à de telles acrobaties...

**M. Alain Néri.** C'est bien normal ! (*Sourires.*)

**M. Georges Hage, rapporteur pour avis.** ... à un tel funambulisme budgétaire ! N'est-ce pas M. Bergelin qui, en 1987, ajoutait les dépenses fiscales escomptées du mécénat aux crédits budgétaires de son ministère, pour faire apparaître un taux en progression ?

Que dire aussi de la présentation des comptes du FNDS ?

Il est devenu banal de comparer ce budget à celui de la culture qui, bénéficiant d'une faveur élyséenne insigne, a touché cette année la terre promise du 1 p. 100. J'ai déjà dit combien j'étais sensible à son charme discret, mais je me sens de plus en plus indigné quand celui dont nous discutons aujourd'hui est toujours aussi injustement frappé de la disgrâce d'un sous-produit culturel, alors que des millions de bénévoles déploient dans les moindres recoins de notre hexagone leur dévouement et leur talent, éduquant et soutenant sans désespérer la morale et le moral de la nation. Le budget de la jeunesse et des sports franchira, nous dit-on, le cap des trois milliards de francs. Est-il besoin de relever l'inanité de tels propos quand, en francs constants, il est sensiblement équivalent à celui présenté dix ans plus tôt ?

J'ai en vain exhorté la commission à rejeter ces crédits. Que ne m'a-t-elle suivi pour dénoncer solennellement, à la veille d'une autre législature, leur médiocrité, pour conjurer l'inamovibilité de ce 0,2 p. 100 et conforter ainsi la protestation du monde sportif et associatif !

Dans son rapport écrit, votre rapporteur pose le problème du financement du sport. Il souligne que le mouvement sportif associatif constitue de nos jours l'une des bases de la vie sociale organisée, contribuant au développement et à la cohésion de la société, tandis que son financement par les fonds publics régresse.

Votre rapporteur distingue entre le coût du sport et le mode de prise en charge de son financement. Il souligne qu'aucune analyse ne permet de révéler ce que le sport rapporte à l'Etat sous forme de rentrées fiscales ainsi qu'aux entreprises qui investissent dans le sport et l'exploitent. Il rappelle brièvement et de nouveau les analyses pertinentes de M. Vladimir Andreff, chef de file des universitaires français de l'économie du sport. Il conclut que renoncer au financement budgétaire abondé par une fiscalité appropriée, c'est renoncer au service public.

Je vous renvoie également à mon rapport écrit pour examiner en détail le contenu du projet. Je tiens toutefois à appeler votre attention sur l'aggravation progressive du désengagement de l'Etat, masquée, je l'ai dit, par l'inscription dans le budget de la jeunesse et des sports de crédits ne relevant pas spécifiquement de son champ d'action.

Tout d'abord, l'érosion des effectifs se poursuit. Le projet prévoit la suppression de 93 emplois de cadres techniques, ramenant les effectifs théoriques à 6 990. En huit ans, 584 emplois ont été supprimés. Plus de 1 000 en dix ans, précise le Syndicat national des activités physiques et sportives, le SNAPS. 800 postes de cadres techniques au service de fédérations sportives seraient supprimés dans les quatre années à venir et redéployés. Si ce n'était qu'une rumeur, on ne pourrait douter de sa consistance.

Je ne saurais trop dénoncer la gravité d'une telle mesure et les tractations qui la concernent. Avec le sérieux de champion olympique qui le caractérise, le secrétaire général du SNAPS rappelle le rôle que jouent les conseillers techniques dans la promotion du sport français, notamment depuis les déplorables jeux Olympiques de Rome, et dans la formation de ses cadres.

Ce délestage de nature irresponsable, qui porte gravement préjudice au sport français et à son haut niveau, ne peut s'expliquer autrement que par une transformation profonde du rôle que l'Etat entend assumer dans ce secteur et nous renvoie à la nouvelle loi sur le sport. On l'y voit autoriser, approuver, contrôler, sanctionner - Etat gendarme en somme - plus qu'assumer et conduire une politique de développement et de démocratisation du sport.

Se poursuit également le dépérissement des dépenses en capital. Pour le mesurer, il suffit de rappeler qu'en 1985, les crédits de paiement s'élevaient à 310 millions de francs, dont 214 au titre des subventions d'équipement, contre respectivement, pour 1993, 158 et 99 millions. Depuis des années, l'Etat se défait sur le FNDS et les collectivités locales.

Ce désengagement a favorisé les investissements privés dans les secteurs sports et loisirs des jeunes. Mais l'année 1992 a révélé les conséquences parfois tragiques d'un tel désengagement.

Les jeux Olympiques d'Albertville n'ont bénéficié d'aucune aide du budget de la jeunesse et des sports pour la construction des coûteux équipements sportifs.

**Mme Frédérique Bredin**, ministre de la jeunesse et des sports. J'aurais bien aimé !

**M. Georges Hage**, rapporteur pour avis. La facture est aujourd'hui lourde à payer, notamment pour les communes, qui se sont fortement endettées. La même hypothèque pèse sur l'opération du Grand stade, dont le financement reposera vraisemblablement largement sur le FNDS, au détriment du sport de masse.

L'accident du stade de Furiani a tragiquement rappelé l'état de délabrement de certains équipements et les graves lacunes du dispositif actuel. On peut parier que les précisions réglementaires introduites par la loi de 1992 ne suffiront pas à écarter le danger. Tout au plus permettront-elles de dédouaner l'Etat, ce qui ne manque point d'hypocrisie, puisqu'elles consistent à exiger des garanties supplémentaires sans se préoccuper des conditions de financement.

L'évaluation des crédits d'intervention mérite une attention particulière. On y remarque la part de plus en plus importante réservée à l'aménagement du rythme de vie des enfants - l'équivalent, et même davantage, des subventions de toutes les fédérations sportives réunies - qui masque le désengagement du service public de l'enseignement. La faiblesse des crédits d'Etat par enfant, plafonnés à 100 francs depuis trois ans, fait douter de la gratuité du service rendu et introduit fatalement, par déscolarisation des disciplines, des inégalités.

La participation du ministère de la jeunesse et des sports à la politique de la ville s'accroît sans que le Parlement soit capable de mesurer ce qui, inscrit au budget de la jeunesse et des sports, provient d'un démembrement budgétaire d'autres ministères. Ou l'inverse...

Enfin, le budget de la jeunesse et des sports se précarise. Et point seulement parce que les ressources du FNDS connaissent depuis quelques années des évolutions heurtées, susceptibles de remettre en cause la pérennité du fonds et la continuité des actions engagées. Ce qui n'empêche pas notre collègue M. Migaud de conclure à la constance affirmée du FNDS, à fonder sur sa contribution une politique sportive à long terme et me fait poser à nouveau la question : en quoi un financement reposant sur les jeux de hasard ou les sponsors est-il conforme à l'éthique du service public ?

N'est-ce point entretenir la grande illusion mythique du pactole et les chimères politiciennes de ses instigateurs en vue de contenir les récriminations du monde sportif associatif

et, de la sorte, de renoncer à un financement budgétaire assuré par une fiscalité appropriée, c'est-à-dire renoncer au service public et au ministère de la jeunesse et des sports ?

Loin de renforcer la structure ministérielle qui porte ce service public, l'examen de l'évolution des crédits est comme une chronique de la mort annoncée du ministère lui-même, dont les activités pourraient être prises en charge par d'autres sans grande difficulté, dans la mesure où d'autres gouvernements à venir entendraient poursuivre les actions ainsi engagées. Ce ministère hérité de 1936 est-il devenu aujourd'hui euro-incompatible ? En cette fin de législature serez-vous, madame le ministre, après cinquante-six ans d'histoire, le dernier ministre de la jeunesse et des sports, sauvé par le gong ?

Au mécontentement latent du mouvement sportif, repérable à ses différents niveaux, qui connaît un point d'orgue avec les suppressions de conseillers techniques et qui fait regretter la mise aux oubliettes du CNAPS, que j'avais chèrement défendu comme rapporteur de la loi Avicé, s'ajoute celui des associations de jeunesse et d'éducation populaire, clairement et démocratiquement exprimé par une lettre ouverte au Premier ministre émanant de l'assemblée générale du CNAJEP et jointe à mon rapport.

Dans quelle mesure cette vague de protestations n'exprime-t-elle pas le refus d'une politique de régulation sociale dont les associations devraient se faire l'instrument par le biais des conventions d'objectifs ?

Votre rapporteur s'interroge, par ailleurs, sur le rôle que le ministère de la jeunesse et des sports joue dans le glissement idéologique en cours de la société française.

Après des années de pédagogie étatique concluant à la fatalité de la crise, à la nécessité inévitable du renoncement, de l'austérité et du chômage..., voici une nouvelle étape déjà engagée où l'assistance est considérée comme une vertu civique cardinale.

Ainsi du RMI ! Les actions parcelaires, sporadiques, intermittentes en direction des jeunes défavorisés sont-elles autre chose qu'un SMI ? Votre rapporteur veut désigner par là un « sport minimum d'insertion » ou, si l'on veut, « un RMI du ballon rond ». (Sourires.)

Ce qui me rappelle les propos du maire d'une grande ville du Nord, dont l'équipe de football regagnait la première division, déclarant que cette remontée apportait une compensation méritée aux sinistrés économiques et RMistes qui la soutiennent. Comme si le sport était l'opium du peuple !

**M. Alain Calmat et M. Alain Néri**. Oh !

**M. Georges Hage**, rapporteur pour avis. Mais, pour revenir à mon propos, comment ne pas s'inscrire en faux contre cette conception du sport sous-tendant l'ensemble du dispositif d'insertion par le sport et chacune de ses composantes ?

Penser ou faire accroire que le sport peut être pratiqué dans des équipements de fortune, sans apprentissage poursuivi de manière méthodique, progressive et continue et sans le concours de cadres - éducateurs, enseignants ou bénévoles - compétents, bref supposer que le sport relève du dilettantisme et de la « débrouille », n'est-ce pas finalement le mépriser ?

Viendra-t-il le temps où l'insertion sociale par les arts sera aussi érigée en principe ? Pourquoi l'idée n'en a-t-elle pas encore été lancée ?

Enfin, il convient de s'interroger sur la conjonction de discours préconisant l'insertion par le sport et prônant « l'excellence » du sport de haut niveau. Ne s'agit-il pas, finalement, de consacrer le principe du sport à deux vitesses : d'une part, le sport des exclus, un sport au rabais, de seconde zone, de « zonards », pris en charge par l'Etat et, d'autre part, un sport haut de gamme, favorisant le développement de multiples activités économiques et commerciales, géré sans partage par le Comité national olympique et sportif français - le CNOSEF - dans le cadre du Fonds national pour le développement du sport - le FNDS ?

Quelques dernières remarques, madame le ministre.

Je m'interroge encore sur la venue en France de l'équipe des Springboks qui donne à penser que la raison de leur longue excommunication sportive est désormais nulle et non avenue. Or, si leur équipe d'hier ne comprenait pas de joueurs noirs, celle que nous vîmes n'était composée que de

joueurs blancs. Vous avez courageusement rejoint le camp de l'indignation. Dites-nous que votre vigilance a été prise en défaut.

Qui financera le Grand stade ? Où le construira-t-on ? Certains spécialistes estiment que la toute dernière limite est atteinte. Nous sommes quand même attributaires de la Coupe du monde de football de 1998 !

**M. Guy Drut.** Nous ferons ça au Parc des Princes !

**M. Georges Hage, rapporteur pour avis.** Ne peut-on lire en cette indécision un nouvel avatar du discrédit culturel dont souffre le sport, indigne de prétendre à la dignité des grands travaux présidentiels ?

Le spectacle que nous donnons me paraît déplorable. C'est à l'Etat qu'il appartient de financer cette réalisation. C'est à l'Etat qu'il appartient de pourvoir à sa gestion.

Avant de m'arracher à cette tribune que je n'ai que trop longuement occupée...

**M. Didier Migaud.** Oh oui !

**M. Guy Drut.** Ce n'est sûrement pas la dernière fois !

**M. Georges Hage, rapporteur pour avis.** ...madame le ministre, mes chers collègues, je ne sais quelle nostalgie m'étreint.

Avant les idées de mars, je salue le quarteron fidèle des députés sportifs. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)

**M. le président.** Je pense, mon cher collègue, que vous avez fait là un rapport pour deux ou trois législatures ! (Sourires.)

**M. Claude Bourdin.** La dernière phrase était la meilleure !

**M. le président.** Dans la discussion, la parole est à M. Guy Drut.

**M. Guy Drut.** Madame le ministre, mes chers collègues, on dit que les crédits de la jeunesse et des sports augmentent. Dommage pour le sport, pour la jeunesse, mais aussi peut-être pour votre fierté, madame le ministre, car cette progression doit être rapprochée de celle, si inquiétante, du déficit du budget de l'Etat. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Comment peut-on se féliciter d'un budget, dont la hausse participe au déficit annoncé de 165 milliards de francs ?

**M. Didier Migaud.** Quel raccourci !

**M. Guy Drut.** La contre-performance économique et financière du Gouvernement socialiste discrédite tous les budgets, y compris le vôtre, qui n'est pas réaliste.

Nous n'accorderons donc aux chiffres qu'un intérêt secondaire. Le rapporteur pour avis, notre collègue Georges Hage, a parlé « d'escamote ». Je dirai pour ma part que le « trompe-l'œil » est saisissant, et que sa présentation a été faite, reconnaissons-le, avec un certain talent.

**M. Alain Néri.** Très bien !

**M. Guy Drut.** Peut-être le Conservatoire a-t-il laissé des traces...

En fait, entre le net, le réel, le brut, l'hypothétique, le souhaitable, ou le prévu, on passe de 12,57 p. 100 à 3,2 p. 100 d'augmentation.

J'estime, pour ma part, que les résultats mirobolants que vous avez imprudemment placés en exergue de votre action et déjà de votre bilan ne résistent pas à un examen précis, et illustrent parfaitement votre aptitude à la « gonflette budgétaire » : les recettes sont surévaluées, les dépenses surtout médiatiques. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

La réalité, qui au contraire s'impose à tous les observateurs de notre vie sportive, est la parfaite stabilité de vos crédits, continuité, qui, je le regrette, ne vous autorise pas à parler de « priorité accordée par le Gouvernement ».

Pour vous éviter de croire que l'esprit partisan m'aveugle, je prendrai mes références chez un collègue, membre du groupe socialiste, M. Didier Migaud, qu'on a qualifié tout à l'heure d'excellent...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** C'est vrai !

**M. Hubert Falco.** Il s'agissait de son rapport !

**M. Guy Drut.** ... dont je partage le point de vue et qui écrit, à la page 35, de son rapport sur le FNDS : « Un budget est soumis à des arbitrages qui ne garantissent nullement le maintien ou la progression des crédits. Ainsi, les crédits de la jeunesse et des sports en ont été l'illustration ». Il conclut à une part budgétaire d'environ 0,21 p. 100 de moyenne sur ces dernières années, 0,22 p. 100 pour 1993 en acceptant vos chiffres. Deux millièmes du budget de l'Etat, comme nous l'a rappelé notre collègue Georges Hage. Chiffre qui illustre parfaitement le décalage entre votre discours ambitieux et les moyens réels qu'on veut bien vous donner.

Peut-être faut-il chercher les bonnes surprises dans les crédits, après ventilation, par domaine et par type d'actions.

Prenons donc le temps de regarder de plus près certains aspects de votre projet de budget.

Le mouvement sportif peut-il partager votre euphorie ? J'en doute, les réalités sont là : quatre-vingt-quatre emplois de cadres techniques mis à la disposition des fédérations sont purement et simplement supprimés. Vous n'y allez pas de main morte ! Comment peut-on affirmer que la jeunesse et les sports sont une priorité et supprimer, dans le même temps, quatre-vingt-quatre emplois qui sont sur le terrain au service des sportifs ? La compensation que vous proposez aux fédérations n'est pas - et vous le savez - à la mesure de la perte qu'elles subissent de plein fouet par cette décision.

Si les fédérations embauchent aujourd'hui - comme vous leur suggérez - qui peut leur garantir qu'elles auront, dans la durée, les moyens de payer leurs cadres sportifs. Tout le monde, et elles en premier, connaissent malheureusement la réponse.

Personne ne peut leur donner une quelconque assurance sérieuse à ce sujet. Votre décision fait ainsi entrer les fédérations sportives dans une période de grande incertitude ; chaque année, elles devront s'inquiéter de savoir si les crédits budgétaires leur permettront de payer leurs cadres.

Croyez-vous réellement qu'il s'agisse là d'un « plus » pour le monde sportif ? Vous êtes loin, madame le ministre, d'avoir les moyens de vos ambitions en matière de développement du sport.

L'encadrement est sacrifié, sabordé, en péril, comme le titrait *L'Equipe*, il serait bon que vous prêtiez une oreille attentive aux propos de Jean-Luc Rougé, qui sait, lui, de quoi il parle. Le monde sportif perd ainsi des emplois - pourtant si précieux - de cadre, mais aussi des crédits, concernant les équipements sportifs ou socio-éducatifs.

Les autorisations de programme diminuent de près de 16 millions de francs, soit une baisse de 14,5 p. 100. Comment, dans ces conditions, ne pas partager l'inquiétude du monde sportif quant on sait, par ailleurs, que les crédits du FNDS ne permettront pas, eux non plus, de répondre aux besoins même les plus urgents.

Est-il par ailleurs normal, s'agissant toujours de crédit, qu'on s'écarte de plus en plus de l'idée de départ d'aide aux petits clubs et du sport de masse ?

Est-il bien raisonnable de faire peser le déficit des Jeux d'Albertville sur le FNDS ?

L'aide aux petits clubs, philosophie initiale, mais sous quel délai ? Le paiement est de plus en plus tardif. Les régions, pour ces clubs, n'ont encaissé au 1<sup>er</sup> novembre que 17 p. 100 de leur dotation et rien avant sur l'année 1992.

C'est de la cavalerie ! Payées de plus en plus tardivement, les fédérations souffrent de plus en plus, comme toutes les associations d'ailleurs, et je crois utile de rappeler ici ce qui est écrit dans le rapport pour avis à propos de ces subventions, dont les versements accusent de plus en plus de retard, tous ministères confondus. L'Etat parvient ainsi à gagner une année sur trois ! Cela entraîne des difficultés qui génèrent de plus en plus de frais financiers, des amendes et pénalités exorbitantes de la part des collecteurs de charges sociales.

Que sont devenus les crédits qui permettaient aux clubs sportifs de bénéficier de bons de transport à tarif réduit ? C'était, si je ne m'abuse, 10 millions de francs en 1990.

Evoquons également les Jeux de la francophonie, pour lesquels je ne trouve aucune mention d'aide. Ces Jeux auront-ils lieu ? Quand ? Et où ? Après avoir ignoré les efforts du conseil général de l'Essonne et de son président, M. Xavier Dugoin, on parle à présent des Bouches-du-Rhône et du mois de juillet 1993, c'est-à-dire au plus mauvais moment. Si vraiment votre volonté est de rendre service aux Jeux de la

francophonie, il serait préférable d'écouter les voix de la sagesse de vos collègues francophones ainsi que celle de M. Bapt et d'en reporter l'organisation à 1994.

L'autre priorité de votre ministère, je vous cite, est de « favoriser, dans et hors le sport, toutes les formes d'insertion sociale et professionnelle des jeunes ». L'ambition est immense et recouvre des actions très disparates, à l'intérêt, il faut bien le reconnaître, tout à fait inégal.

La cohérence semble absente, mais elle n'est pas cachée ; toutes ces actions au noms en forme de slogans publicitaires « Projets J », « Points J », « Ticket sport » ont en commun de se voir, de pouvoir être filmées, ou photographiées. Elles s'inscrivent dans une politique de l'éphémère alors que les jeunes ont d'abord besoin de renouer avec la force et la noblesse de valeurs durables.

Si vous souhaitez donner à toutes ces actions, qui, j'en conviens, sont sur le fond une bonne idée, une chance de durer et d'être vraiment efficaces, acceptez donc un vrai partenariat avec les associations qui ont une connaissance parfaite des problèmes du terrain. Mais un vrai partenariat signifie qu'il faut aussi savoir écouter et reconnaître les autres. Le ministère de la jeunesse et des sports doit, pour rester fidèle à sa mission, être au service de tous, de tous les jeunes, et pas seulement des marginaux.

L'Etat ne doit en aucune façon vouloir être le seul à organiser les inorganisés.

A cet égard, les propos du CNAJEP sont suffisamment éloquentes pour être cités : « Toute l'énergie du ministère et une grande partie de ses moyens financiers sont affectés à l'opération 20 000 Projets J, Points Information J et aux opérations médiatiques du ministre. Ce dispositif, empreint de démagogie quant à sa réalisation, très sélectif, parachuté du pouvoir central au mépris des actions associatives menées en direction des jeunes, et qui s'apparente à un grand jeu du type "roue de la fortune", masque en permanence l'incapacité du ministère de la jeunesse et des sports à définir une politique globale en direction des jeunes et de l'éducation populaire qui réponde aux besoins et qui prépare l'avenir. »

Pour préparer cet avenir, qui mieux que ces associations pourront amener les jeunes du désespoir à l'activité, de l'oisiveté à l'effort ?

Certes, les terrains sont importants mais la priorité n'est-elle pas, comme le disait Malraux, la nécessité « d'un supplément d'âme », d'un souffle, d'un espoir ?

Qui donnera aux jeunes l'envie de se battre pour eux et non contre les autres ?

Vous développez, et ce n'est pas l'attente des jeunes, une idéologie de l'assistance systématique. Pour vous, l'insertion c'est l'assistance. Je crains fort, madame le ministre, que vous ne vous soyez trompée sur la vocation de votre ministère et que vous n'en partiez sans avoir tout saisi. Sans avoir saisi la passion des dirigeants, le dévouement des bénévoles, le renoncement et l'esprit de sacrifice des animateurs.

En réalité, c'est à une tout autre politique qu'il convient d'aspirer. L'erreur fondamentale des socialistes est de s'évertuer à masquer, par tous les artifices, une réalité qui nous crève les yeux : l'Etat n'a plus les moyens d'intervenir sur tous les fronts. C'est donc son rôle de coordinateur et d'initiateur qui doit être mis en avant.

Le temps est venu de mettre en marche une autre réflexion, de concevoir une nouvelle répartition des rôles et des compétences entre l'Etat, les collectivités locales, le secteur associatif et fédératif, et les entreprises privées. Travaillons dès à présent à une action de fond et sur le long terme.

**M. Claude Bourdin.** Bergelin revient !

**M. Guy Drut.** Pas tout de suite !

Or cette grande impulsion que nous appelons de nos vœux n'est pas plus présente aujourd'hui qu'elle ne le fut précédemment.

Le reproche fondamental que je formule à l'encontre de votre budget, c'est son hypocrisie.

**M. David Bohbot.** Ce n'est pas acceptable !

**M. Guy Drut.** Je sais parfaitement que l'Etat, à cause de votre politique, est financièrement exsangue, et donc soumis à une contrainte budgétaire très forte. Je sais aussi que cette situation vous laisse une marge de manœuvre quasi inexistant.

Mais alors pourquoi ne pas le dire ? Pourquoi ne pas être franc ou franche et cohérent ou cohérente jusqu'au bout ? Aussi, quand vous affirmerez, madame le ministre, que la jeunesse et les sports sont une priorité pour votre Gouvernement, nous ne pouvons vous croire et, en conséquence, voterons contre votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. David Bohbot.** Quelle surprise !

**M. le président.** La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

**Mme Muguette Jacquaint.** Madame le ministre, votre projet de budget bien qu'atteignant 3 milliards pour 1993 ne représente toujours, et comme en 1985, que 0,22 p. 100 du budget de l'Etat. De tels chiffres sont, à notre grand regret, le reflet de la prétendue priorité qu'accorde le Gouvernement à la jeunesse et au sport : un budget qui, d'année en année, est vidé de sa substance et le projet de budget pour 1993 s'inscrit dans cette continuité.

Je constate d'ailleurs que ce dernier est en décalage avec les efforts que consentent nombre de villes en matière de sport et en direction de la jeunesse. Ainsi, dans la mienne, 10 p. 100 du budget est réservé au sport et à la jeunesse et la municipalité va investir 60 millions pour la réalisation d'un stade multisports.

Madame le ministre, chacun de nous a suivi votre tour de France et se souvient de votre slogan selon lequel « quand on veut on peut ».

Vouloir répondre aux exigences aux besoins de la jeunesse exige que votre budget soit porté à 1 p. 100 du budget de l'Etat, tout de suite et dans les domaines qui lui sont propres. Il serait en effet utopique de laisser croire que les graves problèmes auxquels est confrontée la jeunesse en matière de formation, d'emploi, de logement, de santé, sans parler de l'inquiétude qui est la leur avec la prolifération de la drogue, ou de la hausse des chiffres concernant le sida, notamment en Ile-de-France, pourraient être résolus par le sport ou les loisirs.

Madame le ministre, à tous ces grands problèmes s'en ajoute un autre. Bien que j'approuve les spots publicitaires sur la contraception, beaucoup reste encore à faire, notamment dans le domaine de l'information.

Comment comptez-vous surtout agir auprès du ministre de la santé pour que toutes les pilules contraceptives soient remboursées par la sécurité sociale, et quand comptez-vous parvenir à la gratuité des préservatifs ?

Vous me direz, madame le ministre, que ces questions sont hors sujet ; pourtant elles préoccupent la jeunesse.

Mon temps de parole étant limité, je voudrais, pour conclure mon intervention, vous poser quatre questions.

J'ai montré les efforts que consentent certaines villes en matière de jeunesse et de sport et les difficultés qu'elles rencontrent pour poursuivre dans ce sens du fait des charges de plus en plus lourdes qu'elles doivent supporter.

S'ajoute à cela la politique des services publics, notamment celle de la SNCF.

Depuis plusieurs années, de nombreuses villes et certains organismes de vacances avaient, pour des raisons de coût et de sécurité, choisi le service public qu'est la SNCF pour faire voyager les enfants et les jeunes des centres de vacances.

Or force est de constater qu'aujourd'hui on nous impose des conditions inacceptables : paiement de 45 francs par enfant pour chaque réservation, plus aucune prise en charge des accompagnateurs, les enfants sont répartis dans quatre ou cinq wagons au lieu d'un, quand nous pouvions réserver une voiture, à des horaires inadéquats - cinq heures le matin, vingt-trois heures parfois le soir. S'ajoute à cela, du fait des fermetures de gares en province, un complément à payer pour arriver au lieu de destination. Quelles interventions, madame le ministre, entendez-vous conduire pour que le service public soit mis au service des enfants et de la jeunesse ?

Ma deuxième question concerne l'application du décret du 1<sup>er</sup> avril 1992 sur la fonction publique territoriale par le ministère de l'éducation nationale qui interdit désormais aux maîtres-nageurs sauveteurs l'enseignement de la natation scolaire.

Cette mesure qui nie le principe d'équivalence des diplômes provoque une émotion légitime parmi les élus municipaux et chez ces personnels.

Elle prive des dizaines de milliers d'élèves de natation scolaire. Elle supprime à ces personnels un complément de revenus à leurs salaires particulièrement bas.

Le nombre actuel des titulaires du BEESAN ne pouvant suffire à assurer l'intégralité des activités de natation, et pour une assez longue période, je demande au Gouvernement, au nom des députés communistes, de surseoir à l'application de ce décret jusqu'à la fin de 1995, afin de mettre en application le principe d'équivalence directe et d'équivalence de droit entre le diplôme de maître-nageur sauveteur et le nouveau brevet d'Etat d'éducateur sportif des activités de natation.

Ma troisième question a trait à l'existence dans notre pays d'un tissu associatif riche et divers dans lequel l'éducation populaire joue un grand rôle ; je pense aux Français et aux Pionniers de France. Les associations de ce secteur sont très inquiètes quant aux subventions qui leur sont allouées et qui s'amenuisent d'année en année. Elles sont versées avec de plus en plus de retard - quand elles existent ! - ce qui génère pour ces associations des difficultés supplémentaires puisqu'elles doivent faire face aux frais financiers.

Vous annoncez, ce qui est bien, la création de 115 postes FONJEP supplémentaires. Comment vont-ils être attribués ?

Enfin, madame le ministre, ma dernière question concerne le grand stade.

Il est regrettable que, depuis des années, cette question soit comme l'Arlésienne. Quand et où va-t-on construire le grand stade ?

**M. David Bohbot.** A Alfortville !

**Mme Mugette Jacquaint.** Ne pas répondre à cette question, alors que la France a des besoins immenses en matière d'équipements sportifs, c'est ignorer le monde sportif et la haute qualité du sport en France qui s'est à nouveau manifesté aux jeux Olympiques de Barcelone. Le grand stade est une question nationale et nous proposons qu'il soit financé par l'Etat dans le cadre des grands travaux.

Madame le ministre, votre budget ne répond évidemment pas à l'attente et aux exigences de la jeunesse et du monde sportif, c'est pourquoi nous voterons contre.

**M. David Bohbot.** Ce n'est pas étonnant !

**M. le président.** La parole est à M. Edouard Landrain.

**M. Edouard Landrain.** Pour la première fois, le budget de la jeunesse et des sports va dépasser les 3 milliards de francs.

**M. Claude Bourdin.** Très bien !

**M. Edouard Landrain.** Beaucoup, dont vous-même, madame le ministre, se félicitent de cette barrière symbolique désormais franchie.

**M. Georges Hage, rapporteur pour avis.** *Gaudeamus ! (Sourires.)*

**M. Edouard Landrain.** Toutefois, il ne faut pas se leurrer et se laisser abuser par un chiffre. (« Ah ! sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et l'Union pour la démocratie française. »)

Le budget de la jeunesse et des sports ne représente, malgré tout, que deux millièmes du budget général, et si on le compare, en masse, à d'autres budgets, il est équivalent, sans plus, à celui d'un département comme la Loire-Atlantique !

**M. René Couanau.** Un petit département !

**M. Edouard Landrain.** La vérité, madame le ministre, est que vous n'avez, financièrement parlant, guère plus de moyens que le président du conseil général d'un département d'un million d'habitants !

**Mme Mugette Jacquaint.** C'est vrai !

**M. Edouard Landrain.** Avouez que lorsqu'il s'agit du sort de millions de jeunes - et de jeunes de qualité puisque s'intéressant au sport et au milieu associatif - cela est maigrelet, insuffisant et même, par certains côtés, déraisonnable si l'on songe aux missions importantes que votre ministère se voit confier dans la formation, l'éducation, le loisir et l'espoir de toute une jeunesse.

**M. Gérard Bapt, rapporteur spécial.** Ce n'était pas pareil entre 1986 et 1988 ?

**M. Edouard Landrain.** Vous savez madame le ministre, que le véritable pouvoir en matière de jeunesse et de sport ne vous appartient plus ; il est désormais aux mains des régions, des départements, des villes qui, en toute liberté, ont eu tout loisir d'apprécier les besoins financiers nécessaires et de mettre à disposition des intéressés des sommes quelquefois considérables en matière d'investissement sportif, de formation et d'encadrement.

**M. Jacques Blanc.** Eh oui !

**M. Edouard Landrain.** Ces dotations conséquentes sont d'ailleurs à comparer avec ce que donnerait le coût social d'une mauvaise formation, d'un mauvais encadrement et d'un manque d'ambition d'une jeunesse encore plus désorientée.

Le véritable pouvoir, ce sont ces collectivités locales qui désormais le détiennent et, bien souvent, les directions départementales les regardent d'un œil envieux. J'y reviendrai madame le ministre, mais il serait bon que votre ministère prenne en compte cette nouvelle donnée, afin d'en préciser les règles pour, sans obliger, sans contrôler, normaliser les relations que vous pouvez avoir avec ces collectivités territoriales ainsi que les relations que peuvent avoir, avec elles, en autres, les fédérations.

**M. Jacques Blanc et M. René Couanau.** Très bien !

**M. Edouard Landrain.** Ainsi que je vous l'ai indiqué lors de votre audition par la commission, madame le ministre, si l'on regarde votre budget dans la justesse des chiffres, si l'on examine avec attention le « fromage » - ô combien parlant ! - que l'ordinateur nous a fourni - vous le connaissez comme moi, puisqu'il figurait dans la note de votre ministère du 28 septembre dernier - on peut voir qu'un gros morceau de ce budget, 56 p. 100, concerne le titre III, « Moyens des services », c'est-à-dire le fonctionnement du système. Il faut donc plus de la moitié de votre budget pour faire tourner la boutique !

**M. Gérard Bapt, rapporteur spécial.** Cela s'explique !

**M. Edouard Landrain.** Il est deux autres petits morceaux : 16 p. 100, soit 476 millions uniquement pour le sport et 22 p. 100, 663 millions, pour la jeunesse !

Pour le titre V « Investissements exécutés par l'Etat », il faut presque prendre un microscope, car il ne s'agit plus que de 2 p. 100, et pour le titre VI « Subventions d'investissement », on devine à peine qu'il s'agit de 4 p. 100 !

Je sais bien que cela était voulu, pour partie, par la loi de décentralisation, mais cela traduit une terrible réalité : vous n'avez plus guère de pouvoir non seulement sur les investissements sportifs, mais aussi, globalement, sur la bonne marche du sport dans notre pays !

**M. Gérard Bapt, rapporteur spécial.** Vous allez changer tout ça ?

**M. Edouard Landrain.** Certes, madame le ministre, vous avez consenti des efforts en faveur de la jeunesse, et certaines de vos actions méritent d'être saluées, parce qu'elles correspondent à un véritable besoin.

Ainsi mille équipements sportifs de proximité ont été construits depuis 1991. Là encore, il faut relativiser : un projet sur quatre seulement a pu être retenu à ce jour !

**M. Jacques Blanc.** Eh oui !

**M. Edouard Landrain.** Le ticket-sport a été une bonne opération pour laquelle les communes ont joué le jeu..

**M. David Bohbot.** On s'en félicite !

**M. Edouard Landrain.** Cela est heureux, car les moyens mis à disposition étaient bien faibles au regard de l'intérêt présenté.

La revue de la Fédération des maires des villes moyennes, présidée par M. Jean Auroux, souligne d'ailleurs que ce sont les petites villes et les villes moyennes qui ont le plus bénéficié de ces opérations, c'est-à-dire qu'elles sont intervenues là où les infrastructures étaient déjà suffisantes et où la mise en œuvre n'était pas trop compliquée. Infrastructures suffisantes, cela signifie implication très forte des communes, comme je l'ai indiqué en préalable.

**M. Gérard Bapt, rapporteur spécial.** Vous attaquez Paris ?

**M. Edouard Landrain.** A propos de la politique d'animation dans les quartiers dans le cadre d'équipements de proximité, je vous avais indiqué l'année dernière, madame le ministre, qu'en fin de compte vous n'aviez fait que reprendre une vieille recette, que l'on connaît depuis la fin du siècle dernier, celle des patronages, qu'ils aient été chrétiens, confessionnels ou laïcs.

**M. Jacques Blanc.** Nous n'avons rien contre les chrétiens.

**M. Gérard Bapt, rapporteur spécial.** Apparemment si !

**M. Edouard Landrain.** Certes, les vicaires d'antan sont de moins en moins nombreux. Certes les instituteurs d'antan qui, le jeudi et souvent le dimanche, prenaient sur leur temps pour s'occuper des enfants ont plus ou moins disparu.

Mais l'esprit de quartier reste, l'esprit de « patro » reste, et, pour peu qu'on les aide, toutes ces structures pourraient être relancées, ravivées et fonctionneraient, comme elles l'ont toujours fait, parce qu'il y a une culture de « patro » dans les quartiers, que ce soit sur le plan sportif, sur le plan social ou sur le plan culturel proprement dit !

**M. René Couanau.** Très bien !

**M. Edouard Landrain.** Quand les « patros » existent encore, il faut les aider, madame le ministre. Quand ils n'existent pas, il faut encourager leur création.

Je vous avais suggéré, l'année dernière, d'aider tout particulièrement certaines fédérations, comme la FSCF, dont je trouve toujours les dotations parfaitement insuffisantes. Elles sont souvent obligées de « pleurer misère » auprès du FNDS. Certes elles sont de plus en plus aidées par les communes et les départements, mais vous auriez dû, symboliquement, engager une action particulière en leur faveur.

Je veux également, madame le ministre, vous parler du sport à l'école. C'est le véritable problème : la culture sportive de nos enfants n'est pas donnée là où elle devrait se faire, c'est-à-dire dans les établissements scolaires.

Certes, on aménage le rythme de vie des enfants. Certes, l'animation sportive communale, cantonale ou départementale, a mené des actions en coordination avec le monde de l'enseignement. Cependant vous n'avez pas encore trouvé la véritable clef pour faire entrer le sport, dans toute son acception, dans le milieu scolaire. Presque nul dans le primaire, peu suffisant dans le secondaire, il est pratiquement absent dans l'enseignement supérieur.

Il faudrait, madame le ministre, avec les collectivités, avec le ministère de l'éducation nationale, avec les doyens, avec les recteurs, avec les maîtres, tenter de changer le cours des choses et les habitudes, y compris les habitudes syndicales, pour enfin réaliser pleinement ce à quoi nous aspirons, en sachant que, sur le plan de cette Europe que nous souhaitons tous, de merveilleux exemples sont à prendre en compte.

Parlons encore, madame le ministre, des CTR et des CTD, personnels de votre ministère détachés auprès des fédérations. Je crains, en effet, que la disposition que vous avez prise en supprimant quatre-vingt-quatre postes, ne se traduise à terme par de nouvelles diminutions des postes existants et par une stagnation des crédits en cause.

**M. Jacques Blanc.** Il ne faut pas la craindre, elle est certaine.

**M. Edouard Landrain.** J'aimerais que vous précisiez tout cela dans le cadre des relations avec les fédérations. En effet, 1 700 cadres techniques rémunérés par votre ministère attendent d'être tranquilisés, 1 700 cadres, rappelons-le, pour 13 millions de licenciés.

Je tiens également, madame le ministre, à exprimer mon inquiétude devant votre politique du haut niveau. En effet, même si vous avez eu des dotations toutes particulières en faveur de la préparation olympique, il semblerait, qu'une fois les Jeux passés, le crédit accordé à ces sportifs valeureux, lesquels ont quelquefois rapporté des médailles, n'est plus aussi grand qu'il devrait normalement l'être.

J'ai l'exemple d'Yves Loday, médaillé d'or, qui s'est vu brutalement en quelques jours, sans être prévenu, réaffecté à un poste dans un lycée, certes au bord de la mer, mais lui interdisant pratiquement de continuer sa vie d'athlète de haut niveau.

Ce matin encore, Giresse et Tigana s'inquiétaient dans *L'Equipe* du sort réservé aux Bleus de 1993. Il s'interrogent sur les promesses non tenues. Ne convient-il pas de mettre en place des aides particulières, plus respectueuses pour des

sportifs de cette valeur ? Feut-être la préparez-vous. J'aimerais que vous puissiez me tranquilliser et tranquilliser les sportifs de haut niveau à ce sujet.

**M. René Couanau.** Il faut les faire élire députés ! (*Sourires.*)

**M. Guy Drut.** Ce n'est pas facile !

**M. Edouard Landrain.** Je veux aussi parler des 35 millions qui seront affectés chaque année pendant trois ans aux grands stades dans le cadre de la préparation de la coupe du monde de 1998, car cette somme me laisse perplexe. Elle me paraît si faible alors que les besoins sont si grands ! Il ne faudrait pas, en effet, que cette coupe du monde soit l'apanage des seules collectivités locales et du secteur privé. Cette question mérite une réflexion à laquelle les élus aimeraient être associés, ce qui ne semble pas être le cas.

Peut-être pourriez-vous, comme en matière culturelle, obtenir du Gouvernement une politique des grands travaux ? Lors de son audition en commission, M. Lang nous a, en effet, précisé que c'est à bon escient qu'étaient exclus du budget de la culture - lequel, je vous le rappelle, atteint 1 p. 100, lui, du budget général - la Grande bibliothèque et le Louvre, parce qu'il estime que c'est un devoir national que d'avoir une action particulière en faveur de ces grands travaux.

Madame le ministre, si vous pouviez obtenir la construction d'un grand stade - réalisation qui, aux yeux de beaucoup, a un rôle culturel aussi important que d'autres grands travaux - et l'aménagement de certains équipements de prestige, ce serait une excellente chose.

Mais le temps presse, abordons le problème du FNDS.

**M. le président.** Non, concluons, mon cher collègue.

**M. Edouard Landrain.** Je regrette, madame le ministre, que, l'autre jour en commission, nous n'ayons pu obtenir tous les renseignements que nous espérons, puisque M. Migaud devait quelques minutes après donner une conférence de presse, et qu'il n'était pas convenable, à vos yeux, de dévoiler ce qui l'a été quelques minutes plus tard pour tous les médias.

Nous le regrettons d'autant plus que son rapport est édifiant. Il révèle ce que nous pressentions et dénoncions depuis longtemps. Une lettre hebdomadaire traitant du sport parle même de duperie, de camouflage et d'escamotage depuis 1990.

**M. Didier Migaud.** Vous avez mal lu !

**M. Edouard Landrain.** Jamais ce que le ministre prometait ne semble avoir été tenu. Il vous faut faire la lumière pour que la vérité apparaisse car l'accusation est grave !

M. Migaud a fait du bon travail. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Claude Bourdin.** C'est bien de le reconnaître !

**M. Guy Drut.** Excellent travail !

**M. Edouard Landrain.** Les accords qu'il préconise devraient être acceptés, car ils sont bons

**M. Claude Bourdin.** Vous les soutiendrez donc !

**M. Edouard Landrain.** Là, encore, il faut relativiser les choses, même si vous avez obtenu - mais désormais nous pouvons en douter - que les 830 millions de francs inscrits seront garantis par l'Etat. Il ne faut pas oublier que l'on indiquait, dès l'origine, que ces crédits devraient rapidement atteindre le milliard de francs...

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'était Bergelin !

**M. Guy Drut.** Au début, il était question de 800 millions, ce qui revient au même !

**M. Edouard Landrain.** ... et qu'ils devaient être affectés en priorité au mouvement sportif, c'est-à-dire aux fédérations et aux différents comités régionaux, comités départementaux et clubs de notre pays.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce FNDS a été dévoyé de nombreuses fois, que ce soit en faveur d'équipements automobiles, de jeux Olympiques et, peut-être demain, de grands stades ou de je ne sais quoi. Rappelons que la part du haut-niveau, qui était du tiers du FNDS en 1987, est passée à la moitié en 1992.

















Face à la performance, il arrive un moment où le sportif est seul et ne peut puiser qu'en lui-même la force de se dépasser. Mais le succès se prépare aussi en amont. En créer les conditions est une œuvre collective, parfois de longue haleine.

C'est pourquoi j'ai voulu que l'année 1993, année post-olympique, ne voie pas se relâcher l'effort budgétaire en faveur du haut niveau et de la préparation des grandes manifestations, dont certaines préludent déjà à la qualification des sportifs français pour les Jeux d'Atlanta.

Ce sont 30 millions de francs, dont 16 millions de francs de mesures nouvelles, qui permettront notamment de faire face, en 1993, aux Jeux méditerranéens,...

**M. Jacques Blanc.** Ah ! Quand même !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** ... aux Jeux de l'océan Indien, de la Francophonie et de l'Avenir, aux championnats du monde et d'Europe programmés par les fédérations internationales.

La préparation des équipes nationales pour les jeux Olympiques et Paralympiques de Lillehammer sera bien sûr assurée - le rendez-vous est finalement tout proche.

Quant à la Coupe du monde, je dirai quelques mots en réponse à M. Landrain.

Je prends acte qu'il souhaite que le Grand stade soit payé entièrement par le contribuable. Je lui annonce la facture : 1,4 milliard pour ce qui concerne le seul investissement, 2 milliards avec les abords.

**M. Edouard Landrain.** Et la Très Grande Bibliothèque ? Et les Grands travaux ?

**M. Jean-Claude Mignon.** Et l'Opéra Bastille ?

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Je prends simplement acte de sa volonté et je suis sûr qu'il saura l'honorer.

Quant aux dépenses de la Coupe du monde de football, monsieur Falco, vous ne souhaitez pas, pas plus que le mouvement sportif, qu'elles soient prélevées sur le FNDS.

**M. Hubert Falco.** Exact !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** A la demande du mouvement sportif, de Nelson Paillou et de Fernand Sastre, organisateur de la Coupe du monde, j'ai dit que j'acceptais, pour ma part, d'assurer en 1993 les dépenses de la Coupe du monde sur le titre VI.

**M. Guy Drut et M. Hubert Falco.** Ça, c'est bien !

**M. Edouard Landrain.** Mais il n'y a rien !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Je vous remercie de votre approbation, monsieur Falco, monsieur Drut, et j'espère qu'elle fera jurisprudence. (*Sourires.*)

Quant à la province, 35 millions de francs par an vous semblent insuffisants. Mais je vous ferai observer qu'il s'agit tout de même d'une aide représentant 30 p. 100 des charges de rénovation des stades de province, alors même que la décentralisation permettrait à l'Etat d'être totalement absent de cette action de rénovation. Croyez-vous que ce ne soit pas un beau geste que fait là l'Etat ?

**M. Edouard Landrain.** C'est un geste !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Il s'agit, au total, de 170 millions de francs sur cinq ans pour la Coupe du monde et la rénovation des stades de province. Ne l'oubliez pas !

**M. Guy Bêche.** Cela commence à compter !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Les conventions d'objectifs, véritables contrats engageant sur des priorités communes l'Etat et le mouvement sportif seront, en 1993, enrichies d'une dynamique nouvelle : une approche pluriannuelle pour les fédérations olympiques, dont la stratégie doit se déployer sur quatre ans - elles le demandent et elles ont raison -, durée d'une olympiade ; l'établissement d'une convention-cadre nationale, modulée ensuite discipline par discipline ; la prise en compte de l'ensemble des aspects des politiques fédérales, du haut niveau aux actions d'insertion par le sport, qui font partie de leur mission de service public et auxquelles dix-sept d'entre elles ont, à l'occasion du dernier plan « été », apporté une contribution efficace.

La création de vingt contrats de haut niveau permettra de mettre des cadres techniques à la disposition de fédérations non olympiques qui ne pouvaient jusqu'à présent en bénéficier.

**M. Alain Calmat.** Très bonne mesure !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Cela me donne l'occasion de m'expliquer sur la suppression de quatre-vingt-quatre emplois.

J'ai relevé que M. Landrain trouvait que le « fromage » - c'est son expression - du budget de la jeunesse et des sports accordait une trop grosse part au personnel et au fonctionnement.

**M. Hubert Falco.** Eh oui ! Le prestige !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Tel n'est pas mon sentiment.

On ne peut pas tout vouloir et son contraire. Mais parlons de ces quatre-vingt-quatre emplois.

L'année dernière, il s'était agi de la suppression, qui avait fait moins de bruit, de cent six emplois.

**M. Edouard Landrain.** Nous en avons parlé !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Moins !

Le ministère de la jeunesse et des sports n'a pas subi la norme générale de réduction de ses effectifs. Je suis bien placée pour le savoir puisqu'en 1992 la norme de 1,5 p. 100 a touché cent six emplois et non pas quatre-vingt-dix seulement comme en 1993. En effet, le ministère a été considéré comme prioritaire et, à ce titre, il n'a pas été frappé comme les autres ministères par la réduction normative des effectifs.

Par ailleurs, j'ai pu, après de très longues négociations, obtenir du ministère du budget une compensation intégrale pour les quatre-vingt-quatre postes qui correspondent à des mises à disposition dans le mouvement sportif. Les compensations sont de deux sortes : d'une part, celles sur le titre IV concernent les subventions aux fédérations, qui leur permettent de conserver leurs cadres en position de détachement ; ...

**M. Alain Calmat.** Voilà une explication !

**M. Alain Néri.** Ça, c'est précis !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** ... d'autre part, au titre III, des crédits permettront le maintien des mêmes cadres en contrat PO hors année olympique - je le souligne -, notamment grâce à la création des vingt contrats haut niveau, qui autoriseront la mise à disposition des cadres techniques au profit des fédérations non olympiques.

Nous verrons au cas par cas. Il ne s'agira, concrètement, que d'une modification, là où l'encadrement est nécessaire, du support budgétaire pour certains cadres sportifs. Pas de quoi faire une histoire !

**M. Alain Calmat.** Ils ne comprennent rien !

**M. Edouard Landrain.** Nous jugerons sur pièces !

**M. Hubert Falco.** Des promesses ! Toujours des promesses !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** On n'entend que la moitié de ce que je dis !

Ce changement n'entraînera aucune fragilisation particulière de la situation des cadres concernés. Je ferai remarquer qu'une mise à disposition est beaucoup plus fragile qu'un détachement ou un contrat de préparation olympique, ainsi que le passé l'a malheureusement démontré.

**M. Hubert Falco.** Le passé, parlons-en !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** De quoi s'agit-il ? Non pas de supprimer quatre-vingt-quatre emplois dans des fédérations qui ont besoin de cadres pour développer leur discipline, mais d'examiner ensemble les besoins d'encadrement, et de déterminer ensemble la compensation financière la plus adaptée à la modification du support budgétaire de ces postes.

Il n'est donc pas question d'affaiblir le potentiel d'encadrement du sport français, dont je pense, moi aussi, qu'il doit faire l'objet d'une gestion prévisionnelle des emplois. Il s'agit de coller de plus près aux besoins réels tout en introduisant une certaine souplesse de gestion, que les fédérations ont par ailleurs coutume de réclamer.

Au total, ce projet de budget répond à de nombreux souhaits du mouvement sportif. Le Comité national olympique et sportif français s'en est d'ailleurs réjoui,...

**M. Hubert Falco.** Son président surtout !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** ... relevant que le budget du sport croissait plus de deux fois plus vite que le budget général de l'Etat.

J'en viens maintenant au Fonds national pour le développement du sport.

**M. Edouard Landrain.** On va parler de M. Migaud !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** En effet !

Vous connaissez les difficultés structurelles qui affectent depuis des années l'alimentation de ce fonds cogéré par l'Etat et le mouvement sportif et, pour l'essentiel, assis sur les recettes, malheureusement déclinantes, du Loto sportif.

En 1991 puis en 1992, le ministre du budget s'est à ma demande engagé à garantir le financement du fonds.

Je voudrais à ce propos dissiper un malentendu. En 1991, l'engagement a été tenu, puisque l'Etat a apporté au FNDS un complément de 120 millions de francs en plus des 630 millions de recettes effectives du FNDS, pour lui garantir un niveau de ressources. La différence de 80 millions de francs s'explique par le report, décidé par les pouvoirs publics, du paiement d'une partie de la dette du FNDS au COJO, puisque le fonds n'a payé, en 1991, que 90 millions, et non 180 millions, comme cela était initialement prévu, pour combler le déficit du COJO.

J'avoue ne pas comprendre certains reproches alors que, grâce à l'action de M. Migaud, l'Etat a accepté, pour la première fois, d'accorder 155 millions de francs de recettes supplémentaires au FNDS. Cela représente un effort budgétaire considérable, mais non obligatoire ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. David Bohbot.** C'est une bonne mesure !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** J'en remercie personnellement le ministre du budget.

**M. Gérard Bapt, rapporteur spécial.** Merci, monsieur le ministre !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Mais la compensation étatique des déficits annuels par la loi de finances rectificative est, je l'ai toujours dit, une solution bâtarde et précaire. Devant votre assemblée, je m'étais engagée à faire en sorte qu'une discussion ait lieu dans la perspective d'une réforme du FNDS. Une telle réforme s'imposait, nous en convenions les uns et les autres, pour stabiliser en volume et en trésorerie les ressources du FNDS et pérenniser un dispositif que pénalisaient trop d'aléas.

Le mouvement sportif, que je sais attaché, monsieur Hage, à ce mode de financement du sport, au partenariat et à la coresponsabilité, sur lesquels repose la gestion du FNDS, était le premier concient de la nécessité de trouver une solution.

Votre commission des finances a confié à M. Migaud le soin de se pencher sur ce compte spécial du Trésor et son rapport comporte d'excellentes propositions pour que le FNDS cesse enfin, comme je l'ai dit, de jouer au loto.

Tout cela fait actuellement l'objet d'une négociation avec le ministère du budget, négociations que M. Migaud suit, comme moi-même, de très près et qui avancent bien.

Pour 1993, l'Etat renonce, au profit du FNDS, à 155 millions de francs de recettes qui abondaient jusqu'à présent le budget général. Il s'agit donc bien d'un effort budgétaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ces 155 millions bénéficieront ainsi directement au sport, signe supplémentaire de la priorité qui lui est reconnue.

Au-delà de cet effort, qui n'est pas mince, nous examinons actuellement diverses modalités de l'élargissement de l'assiette des jeux soumis au prélèvement pour alimenter le FNDS et rehausser durablement, dès 1993, le montant de ses ressources.

Tout cela, je le répète, répond à la volonté d'assurer au FNDS, d'une part, le volume de recettes autonomes correspondant à ses besoins, en tendant d'ici à 1995 au milliard de francs souhaité à terme par le mouvement sportif,...

**M. Alain Calmat.** Très bien !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** ... et, d'autre part, à donner à ce fonds la pérennité nécessaire pour qu'il joue correctement son rôle.

J'ai lu quelque part que M. Drut, avec une courtoisie que je ne lui connaissais pas,...

**M. Guy Drut.** Alors, vous me connaissez mal !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** ... avait pronostiqué que le jour où je serais amenée à quitter le ministère...

**M. Hubert Falco.** Ça ne va pas tarder !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** ... je ne connaîtrais toujours strictement rien au sport.

**M. Guy Drut.** Je n'ai pas dit ça !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** J'avoue bien volontiers une fréquentation moins intime que la sienne des pistes d'athlétisme. Mais je me réjouis, pour le cas où il lui serait donné de me succéder, de lui laisser la maison propre et en ordre (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)...

**M. Hubert Falco.** C'est une passion de pouvoirs !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** ... autrement dit un budget augmenté comme jamais et un FNDS assaini et consolidé !

Mais peut-être les propos de M. Drut ont-ils dépassé sa pensée ou ne seront-ils finalement à mettre qu'au compte de l'impatience d'un ex-futur candidat au poste de ministre de la jeunesse et des sports.

**M. Jacques Blanc.** Ça, ce n'est pas gentil !

**M. David Bohbot.** Le problème, c'est qu'ils sont plusieurs sur les rangs !

**M. Hubert Falco.** Maintenant, ce sont les ministres qui se nomment eux-mêmes !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** J'ai lu avec intérêt, monsieur Drut, votre avis sur l'utilisation du FNDS qui, selon vous, ne doit pas être consacré au sport de haut niveau, mais revenir à sa fonction en faveur des sports pour tous,...

**M. Alain Calmat.** Très bien !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** ... donc, j' imagine, en faveur des J-Sports, des petits clubs, du ticket-sport, toutes mesures que j'ai prises actuellement sur mon budget.

**M. Hubert Falco.** Mesures insuffisantes !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** ... J'ai pris note de vos souhaits, monsieur Drut.

**M. Guy Drut.** Je m'en souviendrai !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Personnellement, je pense que la réforme en cours des recettes du FNDS, notamment grâce à l'action de la commission des finances, de M. Bapt et de M. Migaud, devra donner lieu, en liaison avec le mouvement sportif, à une réflexion sur l'utilisation de ces recettes sur l'équilibre entre l'équipement et le fonctionnement, entre le haut niveau et le sport pour tous.

Si vous me permettez, j'ajouterai quelques mots, avant de conclure, sur le personnel du ministère de la jeunesse et des sports.

Les nouvelles actions lancées signifient, bien sûr, un travail accru pour nos agents, quel que soit leur niveau de responsabilité, et justifie l'attribution à nos services des moyens nécessaires à l'accomplissement de leur tâche.

L'une des forces de ce ministère, ce sont ses services de terrain, présents dans tous les départements, riches de la motivation et du dévouement de leurs fonctionnaires, auxquels je voudrais officiellement rendre hommage. Pour le mouvement sportif et pour les jeunes, ils sont au jour le jour des interlocuteurs disponibles et compétents.

Ce seront 21 millions de francs de crédits nouveaux qui leur permettront d'assurer plus efficacement leur travail et d'améliorer les conditions d'accueil du public.

La modernisation des services, déjà largement engagée, sera accélérée en 1993 et la revalorisation de la situation des personnels poursuivie grâce à une mesure nouvelle de plus de 6 millions de francs.

Nous demandons beaucoup aux personnels départementaux du ministère. Le choix a été fait qu'ils soient les premiers bénéficiaires de la part dévolue, dans un budget en forte augmentation, à notre administration.

J'en viens à ma conclusion.

Je n'ai pas, je vous l'ai dit, la prétention de résoudre tous les problèmes de la jeunesse et du sport. Mais je crois à l'utilité et à l'efficacité de ce que nous avons, ensemble, avec tous nos partenaires, accompli depuis un an.

Certains ont parlé de coups médiatiques, pour d'autres d'assistanat. En fait, ce projet de budget nous permet de consolider des actions quotidiennes, des actions de long terme, qui ont fait cette année leurs preuves.

Jaurès disait : « La loi de la pesanteur n'agit pas souverainement sur les sociétés humaines et ce n'est pas dans les lieux les plus bas qu'elles trouvent leur équilibre. »

Pour les jeunes et pour le sport, j'ai voulu mettre la barre plus haut. Le Gouvernement, qui partage cette ambition, en a prévu les moyens dans le projet de budget qui vous est soumis. Il me reste à souhaiter qu'à votre tour, vous les accordiez à l'action dont je viens de vous exposer les lignes de force. Mais je ne peux que constater, avec tristesse, qu'au-delà des actes et des chiffres, la discussion de ce soir n'est que de petite politique,...

**M. Alain Calmat.** Absolument !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** ... ce qui était déjà le cas l'année dernière.

En dépit d'une hausse nette de 5 p. 100 des crédits du ministère, en dépit d'une hausse réelle de 12 p. 100 du budget de la jeunesse et des sports, alors même que l'augmentation moyenne du budget de l'Etat est de 3,5 p. 100, en dépit d'un budget qui dépasse les 3 milliards de francs,...

**M. Edouard Landrain.** Il n'est que de 2,5 milliards !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** ... en dépit d'un effort supplémentaire de 155 millions de francs de l'Etat pour le FNDS et de la certitude aujourd'hui d'une vraie réforme de ce fonds, en dépit des actions dont chacun s'accorde à reconnaître l'efficacité sur le terrain, on n'écoute pas les jeunes,...

**M. Edouard Landrain.** Ce n'est pas chic de dire ça !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** ... on se soucie peu de leur attente...

**M. Hubert Falco.** Vous n'avez pas le monopole du cœur, madame !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** ... et le sport n'est qu'un prétexte pour faire droit à des considérations partisans bien indifférentes à leurs problèmes ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Hubert Falco.** Venez dans nos départements et vous verrez si l'on ne s'occupe pas des jeunes !

**M. Guy Drut.** Déplacez-vous !

**Mme Muguette Jacquaint.** Vous n'êtes pas la seule à écouter les jeunes !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Je n'ai cessé d'entendre que mon budget était bon et les actions menées importantes. C'est donc pour autre chose qu'on affirme ne pouvoir le voter !

**M. Hubert Falco.** Vous êtes un ministre du passé !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Monsieur Hage, laissez-moi vous dire que vous allez désespérer la rue Olivier-de-Serres !

Qui aime bien

Châtie bien,

Dites-vous, monsieur Hage.

Cela, pour vous, fait bon ménage

Avec un zeste d'affection.

J'eusse préféré une abstention !

*(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** Madame le ministre voudra bien me pardonner cette escalade à la tribune *(Sourires)*...

**M. Alain Calmat.** Près du ciel !

**M. Edouard Landrain.** Il monte, il monte !

**M. le président.** ... mais la tactique des vice-présidents a quelque chose d'imprévisible et d'impenétrable. *(Sourires.)*

**M. Alain Calmat.** Comme votre détermination à voter non !

**M. Charles Erhmann.** Et comme les voies du Seigneur !

**M. le président.** Nous en arrivons aux questions.

Chers collègues, vous connaissez la règle : toutes les quinze minutes, nous changeons de groupe. Vous en connaissez aussi le danger : si chacun n'est pas concis, si le Gouvernement répond longuement, cette procédure est dévoyée.

Nous commençons par le groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Jean-Claude Mignon.

**M. Jean-Claude Mignon.** Madame le ministre, l'article 17 de la loi du 29 octobre 1975 pose le principe de la responsabilité de l'Etat à l'égard du sport de haut niveau. Afin de mettre en œuvre cette politique, a été créé un fonds national d'aide aux sportifs de haut niveau, devenu en 1978 le FNDS, dont nous avons déjà beaucoup parlé ce soir.

Or le FNDS ne remplit pas ses obligations envers le sport de haut niveau, ce qui conduit les fédérations et les clubs sportifs à s'endetter pour survivre alors que la France, comme vous l'avez rappelé, va organiser de nombreuses manifestations sportives de caractère international dans un proche avenir. Je ferai observer au passage que nous ne savons toujours pas où sera implanté le Grand Stade ni qui le paiera. Sur ce que vous avez dit à cet égard, il y aurait beaucoup à dire...

Il nous faut malgré tout préparer les champions de demain et mettre en place une véritable politique du sport de haut niveau, volonté que votre budget n'illustre malheureusement pas.

Madame le ministre, quand allez-vous abonder les recettes du FNDS et faire en sorte que celles-ci perdent leur caractère trop aléatoire, qui ne permet pas une gestion à long terme de la politique sportive ?

J'avais proposé ici même, le 23 octobre 1990, reprenant les propositions formulées par le Comité national olympique et sportif français, de réformer le financement du FNDS en abandonnant le prélèvement de 30 p. 100 des recettes du Loto sportif pour le remplacer par un prélèvement de 5 p. 100 sur l'ensemble des produits des jeux de la société France-Loto, et en rétablissant le prélèvement de 0,3 p. 100 sur le PMU.

Votre prédécesseur, M. Roger Bambuck, avait considéré ces propositions comme bonnes. Malheureusement, rien n'a changé.

Quand allez-vous également prendre des mesures pour que les versements du FNDS aux ligues et clubs soient honorés dans les délais ?

On nous dit que la situation ne serait pas débloquée avant le second trimestre de l'année 1993. Ce n'est pas tolérable. Les milliers de bénévoles qui animent le mouvement sportif ne demandent pas l'aumône mais le juste versement de la participation de l'Etat.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, tout en vous laissant discuter avec M. Drut de la répartition du FNDS entre le sport de haut niveau et le sport de masse, je vous dirai simplement que la part qui est réservée dans ce fonds au sport de haut niveau est aujourd'hui extrêmement importante. Pour répondre à votre objectif, la promotion du sport de haut niveau, l'effort de l'Etat a été considérable en 1992 puisque nous étions en année olympique : 440 millions de francs, dont 323 provenant du FNDS. En 1993, année post-olympique mais aussi déjà, à mon sens, pré-olympique, l'effort sera reconduit à hauteur de 419 millions de francs.

S'agissant du FNDS - j'ai déjà partiellement répondu tout à l'heure mais je voudrais être plus précise -, grâce au travail effectué par la commission des finances, dont je remercie à

la fois le président et le rapporteur, une réforme de fond, comme nous en étions convenus l'année dernière, est aujourd'hui en chantier.

Je vous l'ai dit, l'Etat vient de consentir un effort budgétaire de 155 millions de francs pour pérenniser les recettes du FNDS. La part du loto national qui revient au FNDS a ainsi été portée de 2,5 p. 100 à 3,5 p. 100, ce qui signifie que l'Etat affecte une partie moins importante du prélèvement du loto au budget général pour augmenter celle qui est attribuée au FNDS.

Par ailleurs, M. Migaud et moi-même sommes en train de discuter avec le ministère du budget sur l'évolution du loto sportif - nous avons tous intérêt à ce que sa part diminue pour qu'il reste un jeu attractif - et sur la part du PMU, que nous pourrions légèrement augmenter. Nous devrions obtenir un certain nombre de satisfactions dès le budget de 1993 et nous allons vers une réforme de fond qui prendra forme en 1993.

Cela fait des années que l'on parle du FNDS et que l'on voit ses recettes diminuer. C'est la première fois qu'un gouvernement agit et accorde 155 millions de francs pour commencer la discussion. Ce geste est significatif de l'effort que le Gouvernement entend faire pour résoudre le problème du FNDS, comme le souhaite le mouvement sportif. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Francisque Perrut.** Vous prenez l'argent d'un côté, et vous le rendez de l'autre !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Claude Mignon, pour poser sa seconde question.

**M. Jean-Claude Mignon.** Madame le ministre, le 5 juin dernier, lors d'une séance des questions orales, je vous avais interrogée sur la décision du comité interministériel d'aménagement du territoire du 29 janvier 1992 de transférer en Corse le centre d'éducation populaire et de sport actuellement implanté à Montry, en Seine-et-Marne, décision suscitant une certaine inquiétude au sein du mouvement sportif d'Ile-de-France, ainsi qu'une vive émotion de la part des élus du conseil général de Seine-et-Marne qui se sont fermement opposés à cette délocalisation.

Vous m'aviez répondu, à l'époque, que le domaine actuellement occupé par le CREPS de Montry aurait une nouvelle affectation décidée par le Gouvernement au cours des prochains mois et prenant en compte les projets des collectivités locales et les attentes du mouvement sportif et associatif. Quatre mois se sont écoulés depuis votre réponse. Avez-vous, madame le ministre, déjà opéré une première sélection de différents projets, en concertation avec les élus et les représentants du monde sportif ?

A la question de l'un de mes collègues portant sur le même sujet, vous aviez répondu dans le *Journal officiel* du 13 juillet dernier que, d'ici à l'automne 1994, période retenue pour le transfert du centre de Montry, toutes les disciplines sportives et toutes les activités sociales concernées auront fait l'objet de propositions d'accueil. A moins d'un an de cette échéance, quelles sont, madame le ministre, vos solutions de rechange ? Auriez-vous changé d'avis et décidé de laisser le CREPS de Montry là où il est, écoutant ainsi le mouvement sportif et les élus ?

Le mouvement sportif francilien s'inquiète de la dispersion des activités qui était prévue. Pouvez-vous le rassurer ? Si vous n'avez pas changé d'avis, envisagez-vous de créer des postes en personnels supplémentaires au sein des établissements accueillant les disciplines de ce que l'on serait obligé d'appeler l'ex-CREPS, afin que ceux-ci puissent faire face correctement à leur nouvelle mission sans pénaliser les sportifs ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, je peux vous confirmer la décision du comité interministériel de janvier 1992. La délocalisation que vous évoquez est une mesure d'aménagement du territoire, mais aussi un geste de solidarité envers la Corse.

Pour le CREPS de Montry, pour l'Ile-de-France, des solutions de remplacement sont actuellement l'objet de discussions que nous menons, d'une part, avec les fédérations et les usagers du CREPS et, d'autre part, avec les personnels. Vous le savez peut-être - mais en tout cas je vous le confirme - le conseil régional, s'il le souhaite, peut reprendre le domaine pour des projets éducatifs et associatifs.

**M. le président.** Nous en venons à la question du groupe de l'Union du centre.

La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

**M. Jean-Paul Fuchs.** Madame le ministre, je crois à la vie associative. Les 700 000 associations et les 4 à 6 millions de bénévoles sont les piliers fondamentaux de notre société.

La vie associative est, dans la cité, une condition essentielle de l'équilibre. Elle offre les moyens d'une expression originale. C'est un lieu de participation, une école de démocratie, un instrument de formation, de prise de conscience. Elle permet une plus grande responsabilité. Le bénévolat est, pour beaucoup, une raison de vivre, le témoignage de la confiance en notre société. Et c'est particulièrement vrai dans ma région, en Alsace.

S'agissant du bénévolat, madame le ministre, envisagez-vous de prendre des mesures concernant le congé associatif pour la formation des bénévoles, le financement de la formation, la prise en charge de certaines heures d'absence de l'entreprise, la couverture des risques, la valorisation des activités bénévoles ?

Pour ce qui est de la fiscalité, allez-vous prendre des mesures fiscales en faveur de certaines associations, en particulier celles qui pourraient être déclarées d'intérêt général ? Allez-vous diminuer considérablement, voire supprimer, la taxe sur les salaires pour les salariés des associations ?

Quant à la presse, allez-vous prendre des mesures pour favoriser la presse associative ?

Enfin, concernant le conseil national de la vie associative, qui va être renouvelé, pouvez-vous nous assurer que les nominations assureront une représentation des diverses sensibilités ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, je crois, comme vous, que le bénévolat est une force considérable du mouvement associatif et qu'il faut tout faire, à l'heure où il est en difficulté, pour le soutenir et l'encourager. Grâce, notamment, à M. René Teulade, un certain nombre d'actions et de mesures ont récemment été décidées par le conseil des ministres et 5 millions de francs sont prévus sur le FNDVA pour la formation des bénévoles.

Par ailleurs, pour répondre à votre première interrogation, je vous informe que le Gouvernement poursuit des discussions avec les associations sur le congé associatif nécessaire à la formation, mais que les décrets sur le congé de représentation viennent d'être publiés. Ils sont donc à votre disposition.

Vous parlez de fiscalité, notamment de la taxe sur les salaires dont j'ai dit un mot tout à l'heure. Lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances pour 1993, l'Assemblée nationale a adopté un amendement qui porte l'abattement de la taxe sur les salaires dont bénéficient les associations, actuellement fixée à 8 000 francs, à 12 000 francs pour 1993, 15 000 francs pour 1994, 18 000 francs pour 1995 et 20 000 francs pour 1996. Il s'agit là d'un effort important qui répond vraiment à l'attente des associations.

Les dispositions pour favoriser la presse associative ont fait l'objet d'un nouvel examen et je défends, pour ma part, l'idée d'une amélioration, d'une simplification des procédures actuelles pour aller vers une capacité nouvelle d'expression de l'association au travers de ses publications. Comme vous, monsieur Fuchs, je soutiens en particulier l'apport éducatif de ces publications et je pense que nous pourrions, en ce domaine aussi, aboutir à une clarification très attendue.

En ce qui concerne le Conseil national de la vie associative, dernier point de votre question, vous savez qu'il est placé sous l'autorité du Premier ministre et qu'il sera renouvelé en 1993, avec un mandat de trois ans. Le nombre des représentants des associations de jeunesse et d'éducation populaire a été fixé à douze membres nommés par le ministère de tutelle après consultation de associations nationales intervenant dans son domaine de compétence. Comme je viens de le faire pour donner corps au partenariat pour les années à venir, je consulterai l'ensemble des coordinations, fédérations et groupes d'associations représentatifs des différentes sensibilités. L'organisation actuelle de la représentation associative garantit des choix respectueux des forces en présence, mais aussi des sensibilités qu'elles recouvrent. Il faut donc s'en tenir là. Je serai très attentive à l'expression de

l'ensemble des sensibilités présentes au sein du mouvement associatif. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

Monsieur Didier Migaud, vous fûtes à l'honneur ce soir, mais vous n'êtes pas pour autant autorisé à battre le record du temps de parole ! (*Sourires.*)

Vous avez la parole.

**M. Didier Migaud.** Ma question portait, sur le FNDS, mais vous vous êtes déjà exprimée longuement sur ce sujet, madame le ministre. Je tiens néanmoins à dire que les discours de certains seraient plus pertinents s'ils n'avaient pas eux-mêmes défendu, dans un passé qui n'est pas si lointain que cela, des budgets beaucoup plus mauvais que le vôtre. La passion pour le sport que nous partageons tous ici devrait d'ailleurs nous inciter à éviter d'utiliser des arguments quelque peu hypocrites ou politiciens.

J'avoue avoir été un peu surpris d'entendre M. Landrain justifier son vote négatif par la lecture de mon rapport...

**M. David Bohbot.** Il nous a tous surpris !

**M. Didier Migaud.** ... alors que son objectif, et celui de la commission des finances, est d'assurer, pour l'avenir, des recettes plus stables au FNDS, ...

**M. Edouard Landrain.** Il incite à la méfiance !

**M. Didier Migaud.** ... convaincus que nous sommes de la nécessité d'un fonds extra-budgétaire. En effet, il relève de l'honnêteté de reconnaître qu'un budget est soumis aux aléas, aux arbitrages budgétaires et l'existence, à côté du budget pour la jeunesse et les sports, d'un fonds extra-budgétaire permet justement de mener une politique à plus long terme. Madame le ministre, je voudrais vous remercier, ainsi que le ministre du budget - l'ancien et le nouveau - d'avoir accepté ce que peu de ministres ont fait avant vous - je pense notamment à la période 1986-1988 - à savoir de mettre à plat le mode de financement du fonds national de développement pour le sport.

**M. Edouard Landrain.** Ça, c'est bien !

**M. Didier Migaud.** Effectivement, c'est une bonne chose ! Pour ce qui est en tout cas des arbitrages, madame le ministre, il faut signaler, comme l'a fait M. Néri, que ceux que vous obtenez sont beaucoup plus favorables que ceux obtenus notamment par M. Bergelin.

**M. Hubert Falco.** Vous confondez, monsieur Migaud ! Il fallait dire M. Bambuck !

**M. Didier Migaud.** C'est une des raisons pour lesquelles nous souhaitons vous garder dans les années à venir. C'est, pour nous, une certaine assurance de voir le budget de la jeunesse et des sports augmenter encore ! Mais je ne prolongerai pas mon propos sur le FNDS.

**M. Hubert Falco.** La question !

**M. Didier Migaud.** J'y arrive, mon cher collègue !

Madame le ministre, dans le cadre du budget de la jeunesse et des sports, vous avez fait de l'aide aux petits clubs l'une de vos priorités. Pourriez-vous nous en dresser le bilan pour l'année 1992 et nous rappeler quels sont vos objectifs pour l'année 1993 ? Vos décisions sont particulièrement attendues par de nombreux clubs sportifs.

**M. Hubert Falco.** C'est un frémissement dans les petits clubs !

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, je ne reviendrai pas en détail sur ce que j'ai dit tout à l'heure, mais il est vrai que nous allons, enfin, vers une réforme structurelle du financement du FNDS. La budgétisation partielle a été écartée, contrairement à ce que souhaitaient certains, en raison notamment de l'attachement, que je partage, manifesté par le mouvement sportif à ce mode de financement du sport et surtout à la poursuite du partenariat qui anime la gestion de ce fonds.

Les réponses apportées pour 1993 sont adaptées aux trois enjeux que vous avez définis dans votre rapport : premièrement améliorer, dès 1993, le volume des recettes gérées par le FNDS, deuxièmement, stabiliser et pérenniser le niveau de la

ressource du fonds en répartissant mieux les recettes, et troisièmement - c'est la réponse à de nombreuses interrogations exprimées dans cet hémicycle -, grâce à cette stabilisation et à cette pérennisation assurer une meilleure régulation dans le temps des flux financiers au stade de la perception des ressources, donc à celui de l'attribution des aides.

Quant à l'aide aux petits clubs, je dirai que cette mesure entraîne une adhésion formidable sur le terrain.

**M. Hubert Falco.** Oh là, là !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Si vous êtes un élu local, monsieur le député, ...

**M. Hubert Falco.** Tout à fait, madame le ministre !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** ...vous devez en être conscient. Je le suis aussi, et je crois que c'est le cas de chacun de nous, car il s'agit non pas d'aider de petits clubs à réaliser de grandes œuvres, pas toujours accessibles à tous, mais plutôt de leur permettre de faire face aux difficultés de fonctionnement quotidiennes : organisation des manifestations, des transports, notamment des plus jeunes. Ce n'est pas facile pour eux et de nombreux petits clubs ne savent pas comment s'en sortir, comment boucler les fins de mois. Nous avons justement voulu les aider dans leurs difficultés quotidiennes. C'est ainsi que 15 000 clubs ont été aidés, en 1992, dans toute la France, que ce soit en zone urbaine ou en zone rurale là où les difficultés de transports et d'organisation sont évidemment très importantes.

En 1993, compte tenu de l'écho rencontré sur le terrain par cette mesure, j'ai décidé d'accentuer encore l'effort en augmentant de 10 millions de francs les crédits nécessaires, donc en les portant à 70 millions de francs, ce qui fait tout de même une somme ! J'espère que cela permettra d'aider 20 000 petits clubs en 1993. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Laurain.

**M. Jean Laurain.** Madame le ministre, suite à votre audition devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales et à la présentation de votre budget, par ailleurs en progrès notable, comment envisagez-vous de mettre en œuvre le partenariat avec les associations que vous avez évoqué ? Concerne-t-il uniquement les contrats d'objectif signés entre votre ministère et telle ou telle association qui y adhère ou également le soutien au projet global et au fonctionnement courant de toutes les associations de jeunesse et d'éducation populaire et de leur fédération ?

Comment comptez-vous mettre en œuvre cette concertation, que vous avez également évoquée, sur la finalité et les moyens de votre politique ?

Etes-vous d'accord avec moi pour dire que le meilleur moyen pour un jeune de s'épanouir personnellement est de participer à la vie associative et que tout doit donc être fait pour l'y encourager ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, je voudrais tout d'abord affirmer ma conviction, qui est la même que la vôtre, à savoir que le mouvement associatif constitue un partenaire essentiel dans le développement de l'action publique de l'Etat, et notamment dans celle du ministère de la jeunesse et des sports. J'ai pu le constater tout au long des mois passés tout particulièrement dans l'accompagnement des actions que j'ai entreprises pour la jeunesse et le dialogue entretenu avec les représentants des coordinations et fédérations nationales l'a confirmé. Cela me permet d'évoquer devant vous - comme vous le souhaitiez - l'avenir immédiat et à plus long terme de ce partenariat.

En 1993, nous établirons des conventions triennales qui lieront le ministère aux associations nationales d'éducation populaire et de jeunesse, car les anciennes arrivent à leur terme. De nouvelles règles du jeu engageront donc l'Etat et les associations pour les trois années à venir. Et chacune de ces prochaines conventions se construira autour de trois axes, éventuellement cumulatifs : premièrement, l'aide au fonctionnement associatif fondé sur le projet global de l'association reconnue en tant que telle ; deuxièmement, l'aide sélective à la mise en œuvre du programme annuel de l'association, et, troisièmement, le financement accordé pour la réalisation de projets s'inscrivant dans les priorités du ministère.

Les moyens financiers pour ce fonctionnement spécifique ne sauraient bien sûr être confondus avec une forme quelconque d'assistance. Ils sont à inscrire, avant tout, dans un rapport partenarial basé sur une coresponsabilité à l'égard du développement de notre société. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Claude Bourdin.

**M. Claude Bourdin.** Madame le ministre, la qualité des vacances et des loisirs des jeunes constitue une condition majeure de leur épanouissement. Aussi peut-on se réjouir de l'augmentation considérable de l'aide aux centres de vacances et de loisirs qui, rappelons-le, accueillent annuellement plus de quatre millions de jeunes grâce à une hausse de 10 millions de francs de la subvention versée aux associations gestionnaires, grâce aussi au doublement de la subvention destinée à la rénovation de ces centres, qui passera ainsi de 12 millions de francs en 1992 à 24 millions de francs en 1993.

Nous ne doutons pas que vous puissiez compter également sur les 2 millions de francs de la réserve parlementaire que les députés vous proposent par la voix de notre ami Alain Néri.

Sur les deux exercices budgétaires 1992 et 1993, et compte tenu de la réserve parlementaire, le ministère de la jeunesse et des sports aura ainsi multiplié par deux - plus 23 millions de francs - l'aide qu'il apporte en fonctionnement et en investissement au développement d'un secteur essentiel pour la jeunesse de notre pays.

Il faut souligner que ces centres de vacances fonctionnent à l'initiative d'associations elles-mêmes, plus ou moins soutenues par les collectivités territoriales.

Madame le ministre, en proposant de multiplier par 2,2 la subvention de fonctionnement aux associations gestionnaires, vous affirmez la volonté de réduire le coût des vacances pour les familles modestes et nous saluons cet acte politique. Cette volonté et cet effort sont-ils partagés par les partenaires de l'Etat ? Il serait intéressant d'évaluer dans quelle mesure il se traduira concrètement, puisque c'est cela qui importe, dans les budgets familiaux.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, ce sont en effet plus de 4 millions d'enfants - 3 millions en centres de loisirs et 1 million en centres de vacances - qui bénéficient d'un accueil pendant l'été mais aussi pendant les petites vacances. Le patrimoine d'accueil mérite d'être rénové dans la plupart des cas. J'ai donc décidé, pour des raisons de sécurité notamment, de donner priorité à l'investissement dans ce domaine.

C'est pourquoi j'ai proposé de doubler ce chapitre pour porter de 12 à 24 millions de francs l'aide aux centres de loisirs et aux centres de vacances. Il s'agit de renforcer la sécurité, de moderniser les établissements pour répondre aux évolutions architecturales, d'adapter les locaux aux besoins et aux attentes des jeunes, d'améliorer la capacité et la qualité de l'accueil.

Je remercie encore les députés d'avoir décidé d'abonder ce chapitre de 2 millions de francs supplémentaires sur la réserve parlementaire.

Pour ce qui est de l'aide au fonctionnement, elle passe de 9 à 19 millions de francs, augmentation qui permettra de répondre à une exigence de qualité pour les programmes pédagogiques des centres, mais aussi de réduire le coût des vacances pour les familles modestes.

Comment réagiront les communes ? Je ne peux pas répondre à votre question. Il est certain, en tout cas, que cette mesure a pour objet d'essayer d'infléchir le coût des vacances pour les familles modestes, qui ne bénéficient pas forcément des systèmes sociaux conçus ou par les caisses d'allocation familiales.

Cette volonté est partagée par les fédérations qui ont la tutelle et la responsabilité de ces centres. Notre souci - j'y insiste - est de permettre aux familles les plus modestes, au sens large, de donner à leurs enfants la possibilité de prendre des vacances dans les centres de loisirs et plus encore dans les centres de vacances. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Nous quittons le groupe socialiste pour rejoindre le groupe UDF.

La parole est à M. Hubert Falco.

**M. Hubert Falco.** Madame le ministre, les possibilités d'activités dans le domaine de la jeunesse et des sports en milieu rural sont moins développées qu'en milieu urbain. Malgré la satisfaction que vous affichez, l'implantation d'équipements adaptés est quasiment inexistante dans les petites communes, en raison de leur manque de moyens financiers. Les initiatives et les actions en faveur de la jeunesse et du sport en milieu rural proviennent très souvent du bénévolat.

Dans ces conditions, monter une opération devient très souvent un pari difficile, sinon ambitieux. Les communes ne peuvent résoudre par elles-mêmes, en raison de l'étroitesse de leur budget, les problèmes d'investissement et de fonctionnement et sont ainsi dans l'incapacité de faire face aux demandes exprimées par les populations.

Parallèlement aux opérations lancées en faveur de la jeunesse et du sport en milieu urbain, entendez-vous prendre en compte les aspirations du monde rural par des actions adaptées ?

Mon collègue Denis Jacquat partage ma préoccupation.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, j'ai le sentiment d'avoir été claire dans la présentation du budget et d'avoir bien indiqué que toutes les actions du ministère étaient ouvertes au milieu rural comme au milieu urbain.

**M. Hubert Falco.** C'est vous qui le dites !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Ainsi, pour ce qui concerne l'insertion par le sport, le ticket-sport n'est pas du tout réservé au milieu urbain, bien au contraire !

Quant à l'aide aux petits clubs, je peux vous dire que la plupart de ceux que nous aidons sont implantés dans de toutes petites communes. Je peux vous en fournir le bilan.

**M. Hubert Falco.** Ce n'est pas le cas dans mon département !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Alors il faut mieux informer les associations de votre département et leur indiquer qu'elles peuvent bénéficier de cette aide, car peut-être ne le savent-elles pas.

**M. Hubert Falco.** Et que font vos services ? C'est leur rôle !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** C'est aussi le rôle de l'élu. Moi, je le fais dans mon département.

**M. Alain Néri.** Bien sûr !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** S'agissant des J-Sports, pour répondre à votre attente, j'ai décidé, puisque nous avons la chance que cette action soit pérennisée, de l'étendre au milieu rural en 1993, dans la mesure où il n'y a pas que le milieu urbain qui souffre de sous-équipement. J'ai donc demandé à mes services d'accepter des J-Sports en milieu rural, sous réserve qu'ils soient sur une base intercommunale.

**M. Alain Néri.** Très bien !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Je compte mener cette expérience dans plusieurs cantons en Seine-Maritime, et je vous encourage à faire la même chose dans votre région. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Hubert Falco.** Venez dans notre département ! Vous vous servez avant de servir les autres !

**M. Guy Druv.** Et la Seine-et-Marne ?

**M. le président.** La parole est à M. Charles Ehrmann.

**M. Charles Ehrmann.** Madame le ministre, ma question a trait à la direction régionale de la jeunesse et des sports des Alpes-Maritimes et du Var.

Député de Nice, adjoint aux sports pour dix-huit ans durant lesquels la surface sportive est passée de 210 000 à 700 000 mètres carrés, avec des piscines, des stades, des gymnases, des cabanons, j'ai toujours travaillé en harmonie avec la direction régionale de la jeunesse et des sports qui couvre les Alpes-Maritimes et le Var.

Sa disparition, prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 1993, sera une catastrophe, pense le sport azuréen. Je vous ai apporté ici, pour vous les offrir, quelques journaux qui vont vous changer de toutes les gentillesses que l'on vient de vous adresser. Vous pourrez y lire « levée de boucliers », « les athlètes de haut niveau contre le décret Bredin... », « le président de la ligue d'athlétisme annonce la mort prochaine du sport azuréen... ». Vous n'avez pas idée des réactions que cette décision provoque dans les deux départements !

Les seize députés du Var et des Alpes-Maritimes s'élèvent contre cette disparition. Ils y voient une manœuvre politique, voulue par le PS depuis 1981 et encouragée - ai-je lu - par l'Élysée, où l'on ne veut pas tenir compte de la spécificité de la Côte d'Azur, qui est à 200 kilomètres de Marseille.

Que vont devenir les soixante-quatorze ligues qui, tout en étant aidées par les collectivités locales, ont contracté des emprunts non encore remboursés et dont les cent employés vont évidemment être licenciés ?

**M. Jean-Pierre Kucheida et M. David Bohbot.** Demandez l'argent à Médecin !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Laissez-moi continuer, j'ai envie d'aller me coucher ! (Sourires.)

Que vont devenir les cinquante-quatre conseillers techniques régionaux encadrant les sportifs de haut niveau, qui ont permis l'envoi de vingt-trois sportifs aux jeux Olympiques de Barcelone, alors que le reste de la région PACA, qui rassemble 60 p. 100 de la population, n'en envoyait que vingt-deux.

Croyez-vous que les bénévoles, sans lesquels le sport français n'existerait pas, feront souvent les 400 kilomètres aller et retour de Nice à Marseille pour voir les dirigeants des ligues ?

Les 4 200 clubs du Var et des Alpes-Maritimes ne recevront-ils pas moins d'argent du FNDS, puisque les opérations promotionnelles auront lieu à Marseille ? Les déplacements des dirigeants et des 365 000 licenciés ne seront-ils pas plus coûteux ?

N'allez-vous pas sacrifier des disciplines comme la voile, le ski, le rugby ou le golf, beaucoup plus développées dans le Var et les Alpes-Maritimes qu'en Provence ?

Madame le ministre, il est encore temps de revenir en arrière.

**M. Jean-Pierre Kucheida.** Nous, on va de l'avant !

**M. Charles Ehrmann.** Des pétitions, signées par les conseillers généraux et les maires de toutes opinions de ces deux départements, qui représentent 1,8 million d'habitants, vous demandent de laisser au temps le temps de choisir. Laissez aux élus de mars 1993 le soin de décider de l'avenir du sport azuréen.

**M. Hubert Falco.** Mme Bredin ne connaît pas la Côte d'Azur ! Elle devrait sortir de son département !

**M. Charles Ehrmann.** Je l'avais invitée l'an dernier !

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Il fait si beau chez vous que je viendrai bien volontiers vous voir.

Rassurez-vous, monsieur Ehrmann, je lis la presse locale. Cela dit, vous avez rendu un bel hommage à votre direction régionale de la jeunesse et des sports. Je vous en remercie en son nom et au nom de toutes les directions régionales qui trouveront dans votre proposition un soutien à leur action. Cela leur fera chaud au cœur !

**M. Charles Ehrmann.** Bien sûr.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Pourquoi avons-nous envisagé cette réforme de structure ? Simplement pour mettre l'organisation des services déconcentrés du ministère de la jeunesse et des sports en conformité avec les principes définis par la loi du 6 février 1992 sur l'administration territoriale de la République, qui prévoit notamment de faire entrer dans le droit commun l'organisation des services régionaux de l'État, ce qui suppose une direction régionale par région.

**M. Charles Ehrmann.** Voyez le gâchis que vous avez fait à Grenoble l'année dernière !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Une politique régionale plus cohérente pourra donc être conduite...

**M. Charles Ehrmann.** Non !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** ... dans des domaines essentiels tels que la formation, les examens, le sport de haut niveau, le contrôle antidopage ou le FNDS. Plusieurs commissions faisant aujourd'hui double emploi pourront être unifiées.

Quant aux personnels techniques et pédagogiques, en particulier dans le secteur du sport, ils pourront constituer des équipes plus nourries et couvrant un plus grand nombre de sports, comme ceux que vous avez cités. Je pense notamment au golf et à l'équitation.

Mais je tiens à vous dire, répondant ainsi au premier élu qui m'a saisi, M. Colonna, ancien député des Alpes-Maritimes...

**M. Charles Ehrmann.** C'est mon ami, Jean-Hugues Colonna !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Cela tombe bien !

Je vous précise donc, à vous et à lui, ainsi qu'à tous les élus concernés du département, que je ne suis pas hostile au maintien, sous des formes à déterminer que nous devrons discuter ensemble, du service public régional de Nice.

**M. Hubert Falco.** Vous nous reprochez de faire de la politique, mais vous, vous soutenez Colonna jusque dans cette enceinte !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Vous n'êtes pas d'accord avec ce que je propose ?

**M. Jean-Pierre Kucheida.** Falco est déchainé !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Proposer le maintien du service régional, vous pensez que c'est faire de la politique ? Je ne comprends pas !

J'ai donc demandé au préfet de faire des propositions en vue de ce maintien. Je crois, monsieur Ehrmann, que cette ouverture répondra à votre attente.

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Blanc.

**M. Jacques Blanc.** Madame le ministre, en 1993, pour la première fois, la France organisera les jeux Méditerranéens - douzième édition -, recevra 3 800 athlètes et réparera ainsi l'indifférence qu'elle a manifestée jusque-là vis-à-vis de ces jeux Olympiques du bassin de la Méditerranée.

Si nous réparons cette erreur de la France, c'est parce qu'une région l'a voulu, le Languedoc-Roussillon ; c'est parce que le mouvement sportif français l'a voulu, et je rends hommage au Comité national olympique et à son président, M. Prillou ; c'est parce que le Comité international olympique nous a confié l'organisation des jeux.

C'est un budget de un milliard de francs au total qui a été investi : 750 millions par les communes, 100 millions par les départements et 150 millions par la région. L'État avait promis que le FNDS apporterait 21 millions : 7 millions ont été versés, 11 millions sont engagés et nous attendons l'engagement des crédits restants. A six ou sept mois des jeux, il est temps !

Le budget d'organisation s'élève à 319 millions de francs. La région apporte à elle seule plus de 200 millions, les sponsors et la billetterie, des ressources diverses. Le déficit prévu est d'au moins 30 millions.

M. Bergelin, même si nous regrettons que sa proposition n'ait pas correspondu à notre demande, a au moins eu le mérite de prendre un engagement - confirmé par M. Bam-buck et que vous confirmerez, je l'espère, à votre tour - à hauteur de 30 millions, soit moins de 10 p. 100 du total, pour combler le déficit.

**M. Gérard Bapt, rapporteur spécial.** Il n'a pas été large, Bergelin !

**M. Asala Néri.** Moins que pour sa région !

**M. Jacques Blanc.** Il n'a pas été large du tout, et j'espérais, madame le ministre, que vous vous monteriez plus ouverte, compte tenu de l'importance de ces jeux. J'attends au moins que vous me confirmiez que le projet de budget pour 1993 permettra de combler dès la fin du mois de juin

déficit certain de 30 millions de francs. En effet, si nous devons attendre, il en résulterait des charges supplémentaires pour le comité d'organisation et donc pour la région.

Une région qui consacre 5 p. 100 de son budget au sport et qui est prête à poursuivre son action dans le cadre de contrats Etat-région mérite un meilleur traitement que celui que l'on semble vouloir lui réserver.

Premièrement, madame le ministre, pouvez-vous me confirmer l'inscription d'au moins 21 millions au FNDS et l'autorisation de démarrer les travaux ? Si l'on veut qu'ils soient terminés le 16 juin, il est temps !

Deuxièmement, pouvez-vous me confirmer l'inscription des 30 millions nécessaires pour couvrir le déficit ?

Troisièmement, pouvez-vous, pour la première fois, affirmer aujourd'hui l'importance que vous attachez à la réussite de jeux qui doivent permettre à la France, dans un bassin méditerranéen certes tourmenté et difficile, de montrer sa volonté de participer pleinement à une rencontre sportive de haut niveau qui marquera un temps fort de la communauté méditerranéenne ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, je me réjouis que les jeux Méditerranéens soient accueillis en France en 1993.

Ce sera un des événements sportifs majeurs au cours de cette année post-olympique et les sportifs attendent ce rendez-vous.

L'Etat, vous l'avez dit, s'est engagé et ses engagements seront respectés. Il s'agit d'abord de la préparation des équipes françaises participant aux compétitions : 4 millions de francs sont d'ores et déjà programmés pour favoriser cette préparation, menée avec le concours des fédérations sportives. Il s'agit ensuite de la participation de l'Etat aux investissements nécessaires. Le protocole signé entre l'Etat et la région, que mon prédécesseur a confirmé, prévoyait, en effet, que l'Etat participerait à hauteur de 21 millions de francs - 2 milliards 200 millions de centimes ! - au financement des équipements sportifs.

Ces équipements ont été choisis en fonction des priorités établies par le comité d'organisation des jeux Méditerranéens, que vous présidez. Deux tranches ont été prévues.

La première est d'un montant de 10 millions de francs : 8 millions ont déjà été engagés et répartis à hauteur de 7 millions pour le stade d'athlétisme de Narbonne et de 1 million pour le centre de tennis de table de Mèze. Le solde de 2 millions, je peux vous le confirmer aujourd'hui, sera engagé d'ici à la fin de 1992.

La deuxième tranche, d'un montant de 11 millions de francs, sera programmée lors du prochain conseil de gestion du FNDS et les subventions seront engagées au début de 1993.

Quelle sera la participation de l'Etat au déficit de l'organisation des jeux ? Le protocole que vous avez cité prévoit que l'Etat s'engage à couvrir le déficit de l'organisation jusqu'à un montant maximum de 30 millions de francs. Rien jusqu'ici ne me permet de penser qu'il y aura déficit.

**M. Jacques Blanc.** Ce que vous dites est scandaleux !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** A ce jour, je n'ai pas reçu la moindre estimation, qu'il s'agisse de comptes ou de déficits.

**M. Jacques Blanc.** Comment pouvez-vous tenir des propos pareils ?

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Un déficit est rarement, monsieur le député, un indice de bonne gestion. Je vous engage à améliorer la gestion de ces jeux.

**M. Jean-Pierre Kuchelde.** Invitez moins souvent dans les grands restaurants !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** A dix mois des jeux, des efforts pour limiter les dépenses ou accroître les recettes peuvent encore être accomplis et je vous encourage à le faire.

**M. Jacques Blanc.** Mais ce n'est pas vrai ! Vous ne pouvez pas dire des choses pareilles ! C'est scandaleux !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Néanmoins, s'il est démontré qu'en dépit de votre bonne volonté un déficit existe, l'Etat tiendra ses engagements dans les limites du plafond indiqué en s'assurant, bien sûr, de la transparence de la gestion et du caractère modéré des différentes dépenses, notamment celles relatives à la communication...

**M. Jacques Blanc.** C'est la région qui fait tout !

**M. Hubert Falco.** Vous n'avez cessé de nous donner des leçons. Mais, nous aussi, on va vous en donner !

**M. Jacques Blanc.** Monsieur le président, je demande la parole.

**M. le président.** Non, monsieur Blanc, je ne vous donne pas la parole.

**M. Jacques Blanc.** Comment un ministre peut-il tenir des propos pareils ? C'est d'elle que tout dépend !

**M. le président.** Monsieur Blanc, je vous invite à être plus calme.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** J'ai beaucoup entendu parler de médias ce soir.

**M. Jacques Blanc.** On ne peut pas admettre de tels propos !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Mais si ! Mais si !

**M. David Bohbot.** Il n'admet pas la vérité !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Pour autant, si vous me permettez de continuer...

**M. Jacques Blanc.** Non !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Bien, alors je me rassieds, monsieur le président, ...

**M. le président.** Monsieur Blanc, s'il vous plaît, nous sommes ici au Parlement. On parle, on échange des opinions, mais dans le cadre d'un règlement.

Vous avez posé une question. Mme le ministre vous répond et le genre ne permet pas qu'on interrompe ou que l'on reprenne la parole après le ministre. C'est ainsi.

Madame le ministre, veuillez poursuivre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** La couverture de ce déficit sera donc réalisée en cours de gestion, dans la limite d'un besoin chiffré avec précision.

**M. Jacques Blanc.** C'est scandaleux !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Mais non !

**M. Alain Néri.** Pas de chèque en blanc !

**M. Gérard Bapt, rapporteur spécial.** Droits de tirage anticipés sur déficit non réalisé. Voilà le type de programme qu'il propose !

**M. Jacques Blanc.** Vous, vous payez des appartements à Nîmes à des types qui n'ont aucune compétence !

**M. le président.** S'il vous plaît, monsieur Blanc, laissez-moi présider et veuillez vous taire.

Nous revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. David Bohbot.

**M. David Bohbot.** Madame le ministre, indépendamment de ma fonction de député, j'occupe également celle de maire adjoint des sports dans une commune de 35 000 habitants de la région parisienne. C'est dire l'intérêt que je porte à ce budget, notamment en ce qui concerne la pratique du sport au niveau local !

Tout d'abord, je me réjouis de constater qu'il progresse de 20 p. 100 en deux ans. C'est la preuve même de la volonté du Gouvernement de promouvoir le sport et de poursuivre ses efforts en direction des jeunes.

Parce que je suis un élu local, je suis confronté chaque jour aux problèmes rencontrés par les jeunes qui vivent dans des quartiers défavorisés, sans formation, privés d'emploi et livrés à eux-mêmes. Ils deviennent alors les proies faciles de toutes les tentations, drogue, délinquance, et j'en passe.

Je sais par expérience que le sport, s'il ne résout pas tous les problèmes de ces jeunes, contribue à leur intégration dans la ville et dans la société, en général. Par les vertus qu'il véhicule, il est sans conteste un facteur d'insertion, d'éduca-

tion et surtout de prévention. La pratique d'une discipline sportive permet aux jeunes de canaliser leur énergie, leur ouvre de nouvelles perspectives et leur apprend à vivre avec les autres, quels que soient leur âge ou leur origine sociale.

C'est pourquoi je suis plus que favorable aux actions que vous avez entreprises en faveur du sport pour tous.

La création d'équipements de proximité constitue l'un des grands axes de votre programme. Déjà, 1 000 J-Sports ont été créés et 500 autres sont prévus pour 1993. Au total, ce sont 300 millions de francs qui seront consacrés à la création de ces équipements installés prioritairement dans les zones défavorisées.

Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre en 1993 en matière d'équipements de proximité ?

Pour en avoir bénéficié dans ma commune, je sais que ces opérations sont un succès et qu'elles sont utiles à la collectivité. Madame le ministre, je tenais à vous en féliciter et à vous remercier au nom de tous les jeunes qui utilisent aujourd'hui dans ma commune le mur d'escalade et le « convisports » que votre ministère a, pour la plus grande partie, financé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, je suis comme vous persuadée que ces équipements peuvent vraiment recréer un lien social essentiel dans les cités ou les zones rurales qui souffrent d'un sous-équipement notoire en matière d'équipements sportifs ou d'équipements tout court d'ailleurs.

Les J-Sports, pour être réussis, doivent d'abord être conçus par les jeunes. Nous y sommes aujourd'hui très attentifs. Entre le mur d'escalade, l'équipement polyvalent ou la salle des sports de combat, ce sont eux qui choisissent.

Ils doivent ensuite être construits avec l'aide des jeunes, encadrés bien sûr par les services techniques de la ville ou par les entreprises qui participent à la construction.

Enfin, ils doivent être animés par les jeunes, bien sûr avec l'aide d'un animateur. Le ministère de la jeunesse et des sports offre d'ailleurs à l'un de ces jeunes, dans chaque J-Sports, une formation qui lui permettra de devenir lui-même animateur sociosportif.

A cet égard, je remercie encore l'Assemblée nationale d'avoir bien voulu accepter d'utiliser la réserve parlementaire pour accroître le nombre d'éducateurs sociosportifs que pourront engager les communes ou les associations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Didier Migaud.

**M. Didier Migaud.** Madame le ministre, nous sommes nombreux à nous réjouir du développement des opérations d'aménagement du temps de l'enfant tant du point de vue budgétaire qu'au regard du nombre d'enfants et des jeunes concernés.

Avez-vous l'intention d'amplifier encore cette action dans ce projet de budget ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, vous le savez comme moi, tout commence à l'école et même avant l'école. Modestement, le ministère de la jeunesse et des sports essaie d'apporter sa pierre à la construction éducative, grâce notamment aux contrats d'aménagement du temps de l'enfant qu'avaient institués Alain Calmat et Jean-Pierre Chevènement. Ils permettent à des enfants de bénéficier d'initiations sportives ou culturelles, quatre heures par semaine environ, grâce à l'intervention d'associations extérieures qui viennent apporter leur savoir et leur pratique dans le cadre de l'école.

Mais, au-delà de la simple initiation à des pratiques sportives ou culturelles que les enfants n'approchaient pas spontanément, ils ont pour objectif d'aménager la journée de l'enfant de manière à répondre à son rythme naturel et à respecter ses moments de mémorisation forte, de repos ou d'éveil, bref à respecter son rythme tel qu'il a pu être défini par les biologistes et les psychologues.

En 1993, nous consacrerons 20 millions de plus à cette aide, faisant passer le total des crédits d'intervention sur les CATE de 235 à 255 millions de francs, ce qui représente plus de 20 p. 100 de l'ensemble de nos crédits d'intervention.

C'est dire combien le ministère de la jeunesse et des sports participe aujourd'hui à cette action, en liaison avec le ministère de l'éducation et de la culture. Mon souhait le plus cher est que la participation de ce dernier cesse d'être simplement intellectuelle pour devenir un jour financière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Laurain.

**M. Jean Laurain.** Madame le ministre, les associations à but non lucratif poursuivant des activités d'intérêt général et ne pouvant, de ce fait, en regard de la législation fiscale, être alignées sur les entreprises privées, quelles dispositions comptez-vous prendre dans ce projet de budget pour continuer à alléger la fiscalité des associations comme vous avez commencé à le faire, ce dont nous vous remercions ?

Il s'agit notamment de la taxe sur les salaires des animateurs professionnels, de la cotisation à l'URSSAF pour les animateurs indemnisés pour lesquels leur entreprise principale et habituelle cotise déjà à taux plein, de la TVA sur le matériel, en particulier audiovisuel indispensable aux activités statutaires des associations, enfin de l'imposition des revenus patrimoniaux des associations.

Tout ce que vous pourrez faire en ce domaine, madame le ministre, permettra le meilleur développement de la vie associative en France, c'est-à-dire de la vie démocratique.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, s'agissant tout d'abord de la TVA sur le matériel audiovisuel, une directive de la Communauté européenne du 19 octobre 1992 sur le rapprochement des taux de TVA a fixé la liste des biens et services susceptibles d'être soumis au taux réduit. Le matériel audiovisuel, malheureusement, n'y figure pas. C'est la raison pour laquelle il n'est pour le moment pas possible d'aller au-delà dans le sens de ce que vous souhaitez.

Pour ce qui est de l'imposition des revenus patrimoniaux des associations, le régime en vigueur est assez favorable. Il est donc difficilement envisageable de le modifier pour le moment.

Quant aux cotisations URSSAF, je rappelle que les salaires versés aux animateurs des centres de vacances sont soumis à des cotisations sociales dont l'assiette est constituée par une base forfaitaire avantageuse au regard des arrêtés de 1976 et de 1977. Pour les animateurs intervenants de manière occasionnelle, l'assiette des cotisations sociales est calculée sur l'équivalent du SMIC. Ces allègements qui s'ajoutent bien sûr aux autres mesures dérogatoires dont peuvent bénéficier les associations de jeunesse et d'éducation sont déjà très importants.

S'agissant enfin de la taxe sur les salaires, je suis heureuse de pouvoir vous répondre plus favorablement. Dans le cadre du budget pour 1993, un effort très important vient en effet d'être accompli par le Gouvernement dans ce domaine. Afin d'alléger les charges des associations, l'abattement sur la taxe sur les salaires sera porté pour toutes les associations de 8 000 à 12 000 francs en 1993, 15 000 francs en 1994, 18 000 francs en 1995 et 20 000 francs en 1996. Ainsi, une association qui emploie un salarié dont le salaire sera inférieur ou égal à 130 000 francs en 1993 et 187 000 francs en 1996 sera dispensée de taxe sur les salaires.

Cette mesure très significative était attendue par le mouvement associatif depuis plusieurs années. Le Gouvernement est aujourd'hui heureux de pouvoir la satisfaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à Claude Bourdin.

**M. Claude Bourdin.** Madame le ministre, le FNDVA, le fonds national de développement de la vie associative, est l'outil de valorisation du bénévolat et de promotion de la vie associative.

Rappelons qu'il apporte des subventions pour la formation des responsables et pour les activités d'études, de recherche, d'expérimentation relatives à la vie associative et que son fonctionnement est interministériel.

Plafonné à 24 millions en 1992, il passera à 25 millions de francs en 1993. Nous espérons d'ailleurs que ces crédits seront abondés. Je sais que telle est bien la volonté de votre ministère mais je n'ose vous proposer une somme sur la réserve parlementaire car elle ne suffirait pas.

En tout état de cause, le Gouvernement confirme ainsi son soutien au FNDVA et un engagement politique en faveur d'une meilleure utilisation de son potentiel au profit de la vie associative.

Dans cet esprit, la constitution de fonds régionaux de développement de la vie associative, dans le respect de la décentralisation et de la déconcentration, me semble faire partie des initiatives adaptées aux besoins exprimés sur le terrain. Le CNVA d'ailleurs, dans son avis de 1991, a proposé la création de ces fonds régionaux.

Madame le ministre, cette idée a-t-elle fait son chemin ? La préparation du prochain contrat de plan Etat-régions n'est-elle pas l'occasion de le tracer plus encore ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, j'attache, moi aussi, bien sûr, une importance toute particulière à ce fonds en raison des moyens qu'il offre et de son mode d'intervention qui est à la fois original et intéressant.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de reconduire dans ce projet de budget une aide spécifique de huit millions de francs tendant à consolider notre action de l'année dernière au profit du FNDVA. Celle-ci viendra s'ajouter au plafond de vingt-cinq millions de francs prévu dans le projet de loi de finances pour 1993, ce qui représente un million de francs de plus qu'en 1992.

J'avais souhaité, dès mon arrivée au ministère de la jeunesse et des sports, conforter cet outil. Je suis donc extrêmement satisfaite d'avoir pu, en concertation avec mon collègue René Teulade, obtenir une mesure nouvelle en faveur du FNDVA, le conseil des ministres du 4 novembre ayant officialisé la mise à disposition au FNDVA d'un crédit spécifique de cinq millions de francs pour la formation des bénévoles.

Le FNDVA bénéficiera donc, pour 1993, d'une masse globale de crédits cumulés à hauteur de 38 millions de francs, soit 6 millions de francs de plus qu'en 1992. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Nous revenons aux questions du groupe UDF.

La parole est à M. Francisque Perrut.

**M. Francisque Perrut.** Monsieur le président, madame le ministre, excusez-moi si, intervenant parmi les derniers, je reviens sur des thèmes déjà évoqués. Ma question portera sur le FNDS et l'aide aux petits clubs.

L'année dernière, je vous avais interrogée sur la part du FNDS qui avait été prélevée pour les investissements en matière de grands travaux, les jeux Olympiques notamment. La somme que vous m'aviez communiquée approchait les 250 millions, soit presque le tiers de la recette du loto. Cette ponction sur un fonds dont la spécificité est tout de même d'aider les clubs et les fédérations m'avait paru énorme.

Je rappelle que ce fonds qui est alimenté par des fonds privés apportés par les participants au jeu du loto, et non par le produit de taxes fiscales, n'a pas vocation à combler les lacunes du budget de l'Etat.

Cette année, les Jeux méditerranéens, qui remplaceront les jeux Olympiques, bénéficieront de toute l'aide qu'ils méritent.

Madame le ministre, quel pourcentage du FNDS sera, cette année, réservé aux clubs et aux associations ?

Une somme assez importante a par ailleurs été inscrite pour l'aide aux petits clubs. Vous savez la place importante qu'ils occupent dans nos communes rurales, ou nos petites villes. Ils sont souvent le seul centre d'activité permettant de réunir les jeunes, de leur inculquer un idéal en leur enseignant la discipline, la maîtrise de soi, l'esprit d'équipe, l'émulation en vue de la victoire. Tout cela, madame le ministre, grâce au dévouement de nombreux bénévoles qui y consacrent leur temps et leur argent. Avant, ils pouvaient espérer bénéficier d'apports du mécénat ; avec l'application de la loi Evin, ils n'auront plus cette chance.

**M. Hubert Falco.** Eh oui !

**M. Francisque Perrut.** Hélas ! le robinet du FNDS ne coule pas jusqu'à eux. Quels sont ceux d'entre eux qui pourront bénéficier de cette aide complémentaire prévue à votre budget ? Comment sera faite la répartition de ces crédits ? Selon quels critères ? Par quelle autorité responsable ? Après

quels moyens d'information ? Je souhaiterais obtenir des réponses précises qui me permettront de vérifier sur le terrain si vos promesses deviennent bien réalité.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Voici quelle a été la répartition des dépenses du FNDS en 1992 : en part nationale, pour les conventions d'objectifs signées avec les fédérations : 374 millions de francs ; en divers, pour les structures de haut niveau, 40 millions de francs ; la part régionale - donc ce qui vous intéresse - est à hauteur de 212 millions de francs ; aide aux clubs, 135 millions de francs, aide aux ligues, 39 millions de francs ; aide aux comités départementaux, 38 millions de francs ; jeux Olympiques d'Albertville - je l'ai déjà indiqué - 90 millions de francs ; et, enfin, 114 millions de francs en équipements.

Vous m'interrogez sur l'aide aux petits clubs. Mais, du fait même de la définition du FNDS qui obéit à une gestion partenariale, je ne peux pas décider seule de l'utilisation qui sera faite des crédits en 1993. On peut néanmoins imaginer, sous réserve de la réflexion que je proposais d'engager à propos des dépenses du FNDS en ne prenant pas en compte que l'aspect recettes, qu'on retrouvera une structure de répartition qui se rapprochera de celle que je viens de décrire.

**M. Francisque Perrut.** Le pourcentage d'aide aux clubs sera donc plus élevé !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Je prends note de vos souhaits et j'en ferai part au moment de la discussion de la gestion de ce fonds.

Au terme de toutes les interventions qui se sont succédé ce soir, il semble en tout cas utile d'avoir une réflexion de fond sur l'utilisation du FNDS et sur la manière dont on envisage de répartir ses crédits.

L'aide aux petits clubs, quant à elle, s'inscrit dans une perspective d'aide au développement du sport pour tous. Le budget de l'Etat, et non pas le FNDS, apportera une aide complémentaire, simplifiée bien sûr, de 70 millions de francs en 1993, soit en progression de 10 millions par rapport à l'année dernière. Elle est destinée à favoriser des petits clubs en milieu urbain, mais surtout en milieu rural.

La procédure est toute simple. Quinze mille clubs ont été aidés en 1992 et j'espère qu'il y en aura vingt mille en 1993. Il suffit que le président d'un club s'adresse à la direction de la jeunesse et des sports de son département en spécifiant qu'il demande une aide aux petits clubs et, si son club est agréé ou en cours d'agrément, il pourra en bénéficier.

La procédure est donc connue ; elle est simple et le paiement est, je l'espère, rapide.

**M. Edouard Landrain.** Ce n'est pas ce qu'il y a dans le rapport !

**M. Francisque Perrut.** Je verrai ce qu'il en sera dans mon département !

**M. le président.** La parole est à M. Francisque Perrut, pour une seconde question.

**M. Francisque Perrut.** Madame le ministre, ma deuxième question concerne la participation de votre ministère à l'animation des banlieues et des quartiers où la vie est plus ou moins difficile.

La pratique sportive en milieu scolaire est assurée sans votre concours, parce que, dans sa plus grande partie, pour ne pas dire dans sa totalité, elle est financée par les collectivités locales - municipalités, conseils généraux et régionaux - tant pour la construction des équipements que pour leur fonctionnement. La loi de décentralisation avait, hélas ! purement et simplement oublié ce secteur dans la répartition des compétences.

Au-delà de l'école, il est un autre secteur important où il faut agir en faveur des jeunes, c'est celui de certains quartiers et banlieues non seulement des grandes villes, mais même des villes moyennes. En effet, le développement de la délinquance est trop souvent lié à une situation d'oisiveté, à l'absence d'activité, qu'il s'agisse des jeunes en dehors des horaires scolaires, ou de certains autres plus âgés qui sont à la recherche d'un emploi.

Si un premier effort a été accompli en ce domaine, il est encore insuffisant. Il doit être poursuivi en vue, d'une part, de réaliser des équipements, même légers, dans les environnements immédiats des lieux d'habitation, et, d'autre part, de multi-

plier les postes de moniteur ou d'animateur pour prendre en charge ces jeunes et organiser des activités suivies. Une telle mission relève bien des compétences du ministère de la jeunesse.

Quelles sont les mesures, quels sont les crédits inscrits dans votre budget qui vous permettront d'intervenir dans ce domaine et d'apporter une aide efficace aux collectivités locales, lesquelles sont déjà très lourdement mises à contribution, pour assurer une plus grande sécurité et une meilleure qualité de vie dans les quartiers les plus défavorisés ?

**M. Edouard Landrain.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, il est certain que le ministère de la jeunesse et des sports ne contribue que modestement au sport à l'école. En la matière je respecte les compétences de mon collègue, le ministre de l'éducation nationale.

En ce qui concerne les équipements, j'ai signé récemment avec M. Lang une circulaire précisant les lois de décentralisation et indiquant qu'il était bien du ressort des collectivités territoriales de financer les équipements : les départements pour les collèges, les régions pour les lycées.

**M. Jacques Blanc.** C'est scandaleux !

**M. Francisque Perrut.** Ce sont toujours les mêmes qui paient !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Je pense que cela avait été demandé par nombre de députés, y compris sur vos bancs.

L'action que mène le ministère de la jeunesse et des sports devrait vous donner satisfaction, au travers des contrats d'aménagement du temps de l'enfant - je n'y reviens pas - ; au travers du ticket-sport, qui permet d'ouvrir les équipements sportifs communaux et scolaires pendant les vacances aux jeunes qui ne partent pas ; au travers enfin des J-Sports, les équipements sportifs de proximité qui répondent tout à fait à vos vœux puisqu'il s'agit d'équipements situés au cœur des quartiers, proches des immeubles, afin de recréer un lien social au travers de la pratique du sport.

S'agissant des animateurs que vous avez demandés pour créer une dynamique et se charger de l'organisation des activités, je vous indique, monsieur Perrut, que les conventions passées avec les collectivités locales, sur les J-Sports - dont les investissements peuvent être financés à 100 p. 100 par l'Etat - prévoient la présence d'animateurs, d'ailleurs rémunérés par la commune. Le projet de budget pour 1993 comporte d'ailleurs une mesure nouvelle de 10 millions de francs pour les collectivités locales à engager des animateurs socio-sportifs dans les quartiers, comme vous le souhaitez. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Nous en revenons au groupe socialiste.

La parole est à M. David Bohbot.

**M. David Bohbot.** Madame le ministre, je souhaiterais mettre l'accent sur une autre de vos actions qui me tient particulièrement à cœur parce qu'elle est menée en direction des jeunes des quartiers défavorisés.

**M. Hubert Falco.** Encore !

**M. David Bohbot.** Ainsi que je l'ai déjà indiqué, nous connaissons tous les effets bénéfiques de la pratique d'une discipline sportive sur l'évolution et l'insertion des jeunes au sein de la société. La période des vacances scolaires constitue une période à risque pour les jeunes issus de milieux défavorisés.

C'est pourquoi l'opération « ticket-sport », lancée dès 1991 par votre ministère, a remporté un vif succès auprès des jeunes. Elle avait pour objectif d'ouvrir gratuitement des équipements sportifs traditionnellement fermés pendant les périodes de vacances à tous les jeunes qui ne partaient pas.

Il s'agit d'équipements scolaires, universitaires ou communaux, pour lesquels votre ministère prend en charge les frais de gardiennage, d'entretien et d'encadrement des pratiques sportives qui vont de l'initiation au perfectionnement dans toutes sortes de sports, collectifs et individuels. Les jeunes peuvent donc aller librement d'une installation à une autre, d'une discipline à une autre, sur simple présentation du ticket-sport, qui est gratuit.

On assiste ainsi à une véritable démocratisation du sport, lequel n'est plus l'apanage de certains qui ont les moyens. Il devient accessible à tous, même aux plus défavorisés, grâce à l'action conjuguée du ministère de la jeunesse et des sports, des collectivités territoriales, de l'éducation nationale, des caisses d'allocations familiales, des clubs sportifs et des associations.

Je souhaite, madame le ministre, que vous nous exposiez les principales mesures que vous mettez en œuvre en 1993 en ce qui concerne la poursuite de l'opération « ticket-sport ».

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** L'opération « ticket-sport » répondait à un besoin tout simple. En effet, pendant les petites et les grandes vacances, les équipements sportifs, qu'ils soient communaux ou scolaires, étaient fermés, alors que beaucoup de jeunes ne partaient pas et se retrouvaient un peu plus seuls dans la mesure où ils voyaient les autres s'en aller en vacances.

L'expérience a été menée pour la première fois durant l'été de 1991 avec l'ouverture de cent équipements pendant les vacances, en partenariat avec les collectivités locales qui ont formidablement joué le jeu en mettant à disposition les installations et en assurant leur gardiennage et leur entretien. Une montée en puissance a été opérée successivement pendant les vacances de la Toussaint en 1991, de février 1992, du printemps de 1992, pour arriver durant l'été dernier à l'ouverture de 1 200 équipements à près de 200 000 jeunes. Ainsi 30 millions de francs ont été débloqués pour cette action et cette dotation sera portée à 40 millions de francs en 1993, afin de permettre un nouveau développement de cette opération qui est très appréciée localement.

Elle est d'ailleurs permise aux uns et aux autres de prendre conscience de l'intérêt d'une meilleure utilisation des équipements, voire de leur pleine utilisation. Elle a également fait comprendre qu'il était bénéfique d'initier les jeunes à différentes pratiques sportives. En cela, cette action est aussi conforme aux intérêts du mouvement sportif et des clubs sportifs. En effet, j'ai souvent entendu dire que l'on avait découvert, durant ces semaines de « ticket-sport », de vrais talents chez les jeunes, pour des activités sportives qu'ils n'auraient sans doute jamais pratiquées d'eux-mêmes compte tenu de leur contexte familial et social.

Cette opération est donc bénéfique pour tout le monde : pour les enfants, bien sûr, pour les parents qui, comme toujours, découvrent beaucoup de choses à travers leurs enfants, ainsi que pour les clubs et pour les communes, lesquelles ont accompli, en la matière, un acte partenarial tout à fait remarquable. Il faut vraiment les remercier pour leur participation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Hubert Falco.** Merci, les communes !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida.

**M. Jean-Pierre Kucheida.** Madame le ministre, le bassin minier du Pas-de-Calais est fort de 800 000 habitants, dans un département qui en compte 1 435 000. Ce bassin minier, terre de mono-industrie, de culture minière, a longtemps été coupé des réalités du monde. Néanmoins, cette région a produit des sportifs de très haut niveau.

**M. Guy Drut.** C'est vrai !

**M. Jean-Pierre Kucheida.** Effectivement, j'en vois un en face de moi, Guy Drut, même s'il a mal tourné ! *(Sourires.)*

**M. Guy Drut.** Oh !

**M. Jean-Pierre Kucheida.** Il y a également eu Michel Jazy, Michel Bernard, Georges Carpentier, Charles Humez et beaucoup d'autres.

Cette terre de pauvreté et de difficultés a souvent mis la France à l'honneur. Elle souhaite donc tout simplement obtenir une part égale à celle des autres régions de France.

**M. Hubert Falco.** Voyez que je ne suis pas le seul à me plaindre, madame le ministre !

**M. Edouard Landrain.** Ailleurs, ce n'est pas mieux !

**M. Jean-Pierre Kucheida.** Trop souvent dans le Pas-de-Calais la volonté d'agir est venue des élus, l'Etat n'intervenant qu'ensuite. Cela est vrai monsieur Falco, mais les élus ont commencé : aide-toi, le ciel t'aidera !

**M. Edouard Landrain.** Nous le savons !

**M. Hubert Falco.** On ne fait que cela !

**M. Jean-Pierre Kucheida.** C'est ainsi que nous avons pu réaliser le stade Bollaert avec ses 50 000 places, la patinoire de Béthune, le stade couvert d'athlétisme de Liévin qui est le premier au monde aujourd'hui pour l'athlétisme *indoor*.

**M. Hubert Falco.** Je n'ai pas énuméré les réalisations varoises, pourtant il y en a !

**M. Jean-Pierre Kucheida.** Tout cela a été réalisé avec beaucoup de difficultés, madame le ministre, car nous avons les potentiels fiscaux les plus bas de France ! Qu'on se le dise et que l'on se souvienne !

Je tiens encore à citer le centre régional d'animation et de formation des sportifs.

Aujourd'hui, madame le ministre, nous avons arraché une nouvelle victoire en obtenant l'implantation, dans le bassin minier, ce qui n'a pas été facile, même avec nos amis socialistes (*Sourires*) de l'université multipolaire, laquelle sera totalement adaptée à notre nébuleuse urbaine. Il y a quelques jours la première rentrée universitaire s'y est déroulée.

Le Nord-Pas-de-Calais est une région très importante démographiquement, et notre département est le quatrième ou le cinquième de France, ne l'oublions pas. Certes dans le Nord, existent déjà des équipements de ce genre, mais ils sont à peine suffisants pour ce département de 2 750 000 habitants. Nous souhaiterions donc obtenir un CREPS ou une véritable université du sport. Après tout, essayons d'être originaux en la matière.

Je vous rappelle d'ailleurs, madame le ministre, qu'il y a maintenant près de deux ans que le conseil général a inscrit un premier crédit à ce titre. Pouvons-nous avoir au moins une lueur d'espoir ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)

**Falco et M. Guy Drut.** Très bien !

**M. le président.** Mme le ministre aura compris que l'on ne pourra jamais dépasser les gars du Nord et du Pas-de-Calais. (*Sourires*.)

**M. Guy Drut.** Très bien ! Quel feu d'artifice !

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, ce projet ne m'est pas du tout inconnu et j'ai demandé au directeur régional de la jeunesse et des sports ainsi qu'au directeur départemental du Pas-de-Calais d'examiner de façon très précise le contenu.

**M. Jean-Pierre Kucheida.** Ça c'est du pipeau ! (*Rires*.) On nous en rebat les oreilles depuis six mois !

**M. Hubert Falco.** Vous ne vous ferez pas réélire avec ça !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Leurs conclusions ont fait apparaître l'intérêt de ce projet dans une région à forte densité démographique où la tradition sportive et associative reste très présente. Il convient néanmoins de préciser quelques aspects de ce projet afin de pouvoir l'arrêter définitivement.

Dans la mesure où la région Nord-Pas-de-Calais dispose déjà d'un CREPS, quel type de partenariat peut-on instaurer entre un établissement créé par les collectivités locales et un établissement national, un CREPS, relevant du ministère de la jeunesse et des sports ? D'ailleurs l'adhésion des collectivités régionales et départementales est-elle d'ores et déjà acquise à ce projet ? Nous pourrions évoquer toutes ces questions dans le cadre de la programmation 1993 du FNDS et du titre VI du budget du ministère de la jeunesse et des sports, sous réserve qu'il soit voté par votre assemblée.

Monsieur le député, ce projet m'est parvenu au mois d'avril 1992, à un moment où la programmation de 1992 était définitivement arrêtée. Dès le vote du projet de loi de finances, je m'attacherai à élaborer la programmation de 1993 et c'est à ce moment et dans ce cadre qu'il sera utile et opportun de préciser le projet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*.)

**M. le président.** Nous en avons terminé avec les questions.

La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** En application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, le Gouvernement demande la réserve du vote des crédits inscrits à la ligne « Jeunesse et sports » de l'état B, titres III et IV, et de l'état C, titres V et VI, avec mes regrets.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Et les nôtres aussi !

**M. le président.** La réserve est de droit.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Jeunesse et sports ».

#### ÉTAT B

##### Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 42 209 042 francs ;

« Titre IV : 130 058 206 francs. »

#### ÉTAT C

##### Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

##### TITRES V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 63 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 31 250 000 francs. »

##### TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 54 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 54 000 000 francs. »

Les votes sur les titres III et IV de l'état B, et les titres V et VI de l'état C sont réservés.

#### Avant l'article 70

**M. le président.** En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant l'amendement n° 37, de MM. Santini, Pierre Micaut et Pelchat, tendant à insérer un article additionnel avant l'article 70.

Cet amendement est ainsi rédigé :

« Avant l'article 70, insérer l'article suivant :

« I. - A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1994, l'article 279 du code général des impôts est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« h) Les prestations liées à l'utilisation des installations sportives. »

« II. - La perte de recettes est compensée à due concurrence par le relèvement des droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

La parole est à M. Jacques Blanc.

**M. Jean-Pierre Kucheida.** Il n'y connaît rien !

**M. Jacques Blanc.** Monsieur le président, je défends cet amendement relatif à la diminution du taux de T.V.A. sur les prestations liées à l'utilisation des installations sportives.

Je profite de l'occasion pour revenir sur la circulaire relative aux équipements sportifs pour les collèges et lycées, que vous avez signée, madame le ministre, avec M. Jospin. Ce texte est attaqué aussi bien par les socialistes que par nous, car il est totalement inacceptable. En effet, il ne prévoit aucun transfert de crédits aux collectivités pour financer ces équipements sportifs dans les lycées et les collèges.

Par ailleurs, le Gouvernement est incapable de donner une réponse lorsqu'un maire s'oppose à l'utilisation des équipements sportifs dans les mêmes conditions qu'avant la décentralisation. Il fait ainsi preuve d'une lâcheté totale au risque de laisser prendre en otage des jeunes collégiens et lycéens. Madame le ministre, vous avez peut-être signé cette circulaire, mais vous n'avez nullement réglé les problèmes en la matière.

Je saisis également cette occasion...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Non ! Non !

**M. Jacques Blanc.** ... pour vous demander de quel droit vous vous permettriez d'estimer que des dépenses d'organisation des jeux Méditerranéens...

**M. David Bohbot.** Ce n'est pas l'amendement !

**M. Jean-Pierre Kucheida.** On s'en fout des jeux Méditerranéens !

**M. Jacques Blanc.** ... ne sont pas justifiées. Comment osez-vous mettre en cause une campagne de communication qui a permis à la France de découvrir ces jeux ?

Il n'est pas tolérable qu'un gouvernement se comporte de la sorte, prétende avoir un intérêt pour des manifestations internationales et ose laisser penser qu'il va s'ériger en juge du bien-fondé des dépenses. Où allons-nous si nous laissons s'instaurer, dans notre pays, de telles suspensions et comment espérer, demain, rétablir la confiance dans un gouvernement qui remet en cause des engagements qu'il prétend, par ailleurs, respecter ?

**M. David Bohbot.** C'est M. Santini qui a écrit cela ?

**M. Jacques Blanc.** Pour ce qui concerne l'amendement (*Sourires*), j'indique qu'il est essentiel que l'on harmonise nos taux avec les règles européennes, lesquelles prévoient un taux réduit de TVA pour l'ensemble des utilisations sportives.

J'espère, madame le ministre, que vous répondrez aux questions que je me suis permis de poser en défendant cet amendement et que vous ne laisserez pas peser le doute sur la volonté du Gouvernement d'honorer ses engagements.

**M. Hubert Falco et M. Edouard Landrain.** Très bien !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° 37 ?

**M. Gérard Bapt, rapporteur spécial.** La commission des finances a repoussé cet amendement. J'estime néanmoins, à titre personnel, qu'il présente un intérêt certain.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Je comprends l'intérêt de l'amendement et l'intérêt qu'il inspire au rapporteur de la commission des finances, mais je suis obligée d'indiquer que le Gouvernement n'y est pas favorable.

**M. Jacques Blanc.** Et les réponses à mes questions ? Quel mépris !

**M. David Bohbot.** Demain !

**M. Jacques Blanc.** Quel mépris pour les parlementaires !

**M. le président.** Madame le ministre, demandez-vous la réserve du vote de l'amendement ?

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Oui, monsieur le président.

**M. Jacques Blanc.** Quel mépris ! Heureusement qu'elle n'est plus là pour longtemps !

**M. le président.** Le vote sur l'amendement n° 37 est réservé.

**M. Jacques Blanc.** Elle aurait tout de même pu répondre ! Je vais demander des comptes sur les villas louées à Nîmes !

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la jeunesse et des sports.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

## DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

**M. le président.** J'ai reçu, le 12 novembre 1992, de M. Alain Richard, rapporteur général, un rapport d'information n° 3031 déposé, en application de l'article 145 du règlement par la commission des finances, de l'économie générale

et du Plan sur les propositions de directives communautaires concernant un régime fiscal commun applicable aux paiements d'intérêts et de redevances effectués entre sociétés mères et filiales d'Etats membres différents (n° COM[90] 571 final) et relatives à un régime de prise en compte par les entreprises des pertes subies par leurs établissements stables et filiales situés dans d'autres Etats membres (n° COM[90] 595 final).

3

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à neuf heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 n° 2931 (rapport n° 2945 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Aménagement du territoire :

Annexe n° 34 (services du Premier ministre : aménagement du territoire). - M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial ;

Avis n° 2950, au nom de la commission de la production et des échanges, tome XIV (services du Premier ministre : aménagement du territoire), de M. Jean-Pierre Kucheida.

A vingt et une heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 n° 2931 (rapport n° 2945 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Equipement, logement et transports : urbanisme, logement et services communs et articles 86 et 87 :

Annexe n° 18 (Equipement, logements et transports : urbanisme, logement et services communs : logement et cadre de vie). - M. Jean Anciant, rapporteur spécial ;

Avis n° 2950 au nom de la commission de la production et des échanges, tome V (Equipement, logement et transports : urbanisme, logement et services communs), de M. Bernard Carton.

La séance est levée.

(La séance est levée, le vendredi 13 novembre 1992, à une heure trente.)

Le Directeur du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,

JEAN PINCHOT

## CONSTITUTION D'UNE COMMISSION AD HOC

DEMANDE DE LEVÉE DE L'IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE  
D'UN MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Au cours de la séance du jeudi 12 novembre 1992, M. le président de l'Assemblée nationale a annoncé qu'il y avait lieu de constituer une commission *ad hoc* de quinze membres en vue d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire (n° 3028) de M. Jean-Michel Boucheron, député de la Charente.

Il a fixé au mercredi 18 novembre à dix-sept heures le terme du délai imparti à MM. les présidents de groupe pour le dépôt des candidatures à cette commission. Les candidatures devront être remises au bureau central des commissions, poste 6562. Elles seront affichées et publiées au *Journal officiel*.

La nomination prendra effet dès la publication de ces candidatures au *Journal officiel* du jeudi 19 novembre 1992.

## CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 17 novembre 1992, à dix-neuf heures, dans les salons de la présidence.

**ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES**  
SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME FRANCE 2  
(1 poste à pourvoir)

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales, a désigné M. Jean-Jack Queyranne comme candidat.

La candidature est affichée et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 13 novembre 1992.

SOCIÉTÉ FRANCE 3  
(1 poste à pourvoir)

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a désigné M. Bernard Schreiner (*Yvelines*) comme candidat.

La candidature est affichée et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 13 novembre 1992.

ABONNEMENTS					
EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	Les <b>DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.  Les <b>DEBATS du SENAT</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.  Les <b>DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.  Les <b>DOCUMENTS DU SENAT</b> comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.	
Codes	Titres	Francs	Francs		
<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>					
03	Compte rendu..... 1 an	114	858	<p><b>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION</b> 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone STANDARD : (1) 40-52-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-52-77-77 TELEX : 201176 F D:RJO-PARIS</p>	
33	Questions..... 1 an	113	559		
83	Table compte rendu.....	55	89		
93	Table questions.....	54	97		
<b>DEBATS DU SENAT :</b>					
06	Compte rendu..... 1 an	104	540		
35	Questions..... 1 an	103	353		
85	Table compte rendu.....	55	84		
95	Table questions.....	34	54		
<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>					
07	Série ordinaire..... 1 an	704	1806		
27	Série budgétaire..... 1 an	212	314		
<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>					
09	Un an.....	703	1589		
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.					
Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.					

Prix du numéro : 3,50 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)